

« L'être humain et sa souffrance morale »

Ou

**« Comment le fait de connaître le
fonctionnement de la souffrance morale
peut permettre de s'en affranchir »**

(1/3)

Boris CHOMARD

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1) État d'esprit dans lequel est écrit ce livre ainsi que son but.....	4
2) Le matériel, l'immatériel et le non matériel	5
3) La souffrance morale dans ce livre.....	6
4) Les différents êtres composant l'être humain dans ce livre	6
5) Les différentes décisions dont on parle dans ce livre	7
6) L'évolution d'un être humain durant son existence	9
7) Les mots et la souffrance morale	10
8) Le non matériel (l'immatériel) et la souffrance morale	13
9) La souffrance morale et la culpabilité	16
10) Purger la souffrance morale ressentie dont celle du passé	19
11) Précisions en ce qui concerne les décisions « émotionnelles » et les décisions conscientes...	22
12) La souffrance morale et la violence	23
13) Conclusions sur la souffrance morale pour l'être humain	25
14) La souffrance morale pour ce que composent les êtres humains (les peuples par exemple)..	28
15) Les peuples, la violence et la souffrance morale.....	29
16) Le mur bâti par un peuple pour se protéger de la souffrance morale.....	34
17) Conclusion	36
18) Annexe : proposition à chaque être humain qui lit ce livre	37

INTRODUCTION

Ce livre est le premier livre d'une trilogie sur les êtres humains et leur fonctionnement.

Absolument tout ce qui est dit dans ce livre n'est que l'expression de ce que je pense et rien de plus. Je ne suis qu'un être humain parmi les autres, rien de plus.

Tout ce qui est dit et sera dit dans ce livre et dans les deux autres livres suivants me concerne autant que tous les autres êtres humains.

Je parle de nous en tant qu'êtres humains de façon générale, à chacun de se reconnaître ou pas dans ce que je dis.

C'est chacun qui applique son propre jugement moral par rapport à ce qu'il reconnaît de lui-même dans mes propos.

C'est donc chacun qui est responsable de ce qu'il ressent par rapport à lui-même lors de la lecture de ces livres et personne d'autre.

Je déconseille la lecture de ces livres à ceux qui sont « choqués » négativement (souffrance morale) par des mots (des dessins) qui n'ont de réalités que celles qu'on leur donne en fonction de la façon dont on s'est construit émotionnellement tout au long de notre existence. Ces livres ont pour but de donner les moyens à ceux qui le veulent de s'affranchir de la souffrance morale et certainement pas de rajouter de la souffrance morale à la souffrance morale

Les mots ne sont que des sons ou des dessins, ils n'ont pas le pouvoir de nous toucher en tant que tels, ils ne peuvent pas nous blesser physiquement. C'est la signification que ces mots ont pour nous, de ce que cette signification provoque en nous, du pouvoir que ces mots ont sur nous, qui leur permet de nous blesser moralement.

Avant de commencer l'explication, il est nécessaire de préciser un certain nombre de choses afin de définir précisément l'état d'esprit dans lequel est écrit ce livre ainsi que son but, et de définir les mots et concepts utilisés dans ce livre.

1) État d'esprit dans lequel est écrit ce livre ainsi que son but

Dans ce livre, il s'agit d'expliquer le fonctionnement qui amène à la souffrance morale afin de donner la possibilité à chacun de s'en affranchir, il s'agit d'expliquer la mécanique simple qui est à la base de la complexité des formes que prend la souffrance morale pour les êtres humains. Le fait que ce soit simple ne signifie pas qu'il est facile d'appliquer ce qui est expliqué. Au contraire, l'application sur soi de ce qui est expliqué pourra même être très difficile pour certaines choses, voire même apparaître comme impossible, car nous sommes des êtres humains, que ce que l'on doit modifier en nous sont des choses qui font partie de ce qui nous a construit jusqu'à présent, qu'il y a donc en nous des résistances qui peuvent être très importantes et que pour certaines choses, il faut être prêt, être dans le moment où cela est possible. Pour d'autres choses, l'application est immédiate car c'est le bon moment pour soi pour que cela s'applique, et dans ce cas-là, on le sait, on le sent, il n'y a aucun doute.

Il ne peut donc y avoir aucun jugement moral quant au fait de réussir à appliquer ce qui est expliqué sur certaines choses car cela signifie que ce n'est pas le bon moment pour la personne concernée et aucun jugement moral quant au fait d'y arriver immédiatement car cela peut se faire dans un processus constitué d'applications et « d'échecs » successifs qui permettent progressivement de réussir à appliquer ce qui est expliqué. Tous les êtres humains sont différents, ce qui est facile pour les uns, peut être très difficile pour les autres, chacun à ses propres facilités et ses propres difficultés, et un jugement moral, un jugement de valeur, sur le fait de réussir à appliquer ce qui est expliqué n'a aucun sens.

Pour ma part, cela fait plusieurs années que j'ai compris ce fonctionnement et que j'applique ce qui est expliqué sur moi. Je sais que cela fonctionne car je ne ressens plus aucune souffrance morale et que certains de mes proches à qui je l'ai expliqué éliminent progressivement la souffrance morale de leur existence. Par contre, je sais aussi qu'il reste encore des souffrances morales en moi et que le processus n'est pas terminé, ne serait-ce que les souffrances morales dont je n'ai pas conscience dont celles dont je ne me souviens pas encore. Il peut aussi, encore m'arriver de souffrir moralement très exceptionnellement même si je purge immédiatement cette souffrance morale pour qu'elle ne s'inscrive pas en moi.

Ce livre n'explique pas ce que l'on doit être, ce que l'on doit faire pour être quelqu'un de bien par exemple, il ne contient aucun jugement de valeur, jugement moral, sur ce qu'est une personne, sur ce que doit être une personne. Ce livre traite l'aspect moral des choses mais il s'agit d'une morale qui est une absence de morale, une absence de jugement moral, une absence de jugement de valeur, sur ce qu'est chaque autre personne, sur ses choix et ses décisions, sur ses réussites et ses échecs, sur sa progression dans ce qui est expliqué. Ce livre explique une mécanique simple, celle de la souffrance morale, afin que chacun puisse l'utiliser ou pas pour se construire en dehors de la souffrance morale. Chaque être humain est différent des autres et lui seul sait quel est le

meilleur lui-même et personne d'autre. Ce livre donne la compréhension qui peut lui permettre d'entrer dans un processus pour construire ce meilleur lui-même sans l'influence néfaste de la souffrance morale.

Le fonctionnement que je décris dans ce livre, je ne l'ai jamais vu décrit par personne. Ce que je décris, c'est une mécanique simple de l'être humain, ce que j'appelle une simplicité complexe car complexe à percevoir et à expliquer. La psychanalyse, la psychologie, la psychiatrie, la médecine chinoise, etc. sont l'explication des formes complexes que prennent cette mécanique pour les êtres humains dans leurs différences. Les experts dans ces domaines ne devraient trouver aucune contradiction, bien au contraire, entre la mécanique que je décris et leurs connaissances. Pour ma part, je n'irais volontairement pas dans ces formes complexes, ce n'est pas le sujet du livre. Par contre, chaque personne ayant une expertise dans les domaines abordés dans ce livre, pourra vérifier la cohérence de ce qui est expliqué avec ses connaissances.

Nous allons maintenant définir les mots et les concepts utilisés dans ce livre. Cela est très important car une compréhension, une interprétation différente de ce qui est expliqué peut avoir des conséquences négatives sur ce que l'on est, y compris au niveau de notre corps physique.

2) Le matériel, l'immatériel et le non matériel

Dans ce livre, le matériel est tout ce qui est composé de matière et qui est tangible. Ce sont les objets, l'inanimé, mais aussi les corps physiques du vivant et ce qui les compose matériellement. Pour l'être humain c'est son corps physique et ce qui le compose matériellement, son corps matériel.

Dans ce livre, l'immatériel est tout ce qui est perçu de par ses effets directs sur le matériel. Pour l'être humain, par exemple, les émotions et les sentiments sont de l'immatériel. Ils ont des effets directs sur le corps physique, une émotion déclenchant une réaction chimique au niveau du corps matériel par exemple, et des effets directs sur le matériel à l'extérieur du corps physique en déclenchant une interaction du corps physique avec un objet ou une personne par exemple.

Dans ce livre, le non matériel est tout ce qui n'est pas matériel, qui n'est pas tangible, et qui est perçu de par ses effets indirects sur le matériel par l'intermédiaire de ses effets directs sur l'immatériel qui lui a des effets directs sur le matériel ou/et qui est un effet indirect non matériel de l'immatériel par l'intermédiaire du matériel (effet direct du matériel). Pour l'être humain, par exemple, un mot et sa signification a un effet direct qui peut être de la souffrance morale qui en tant que de l'immatériel a un effet direct sur le corps matériel (déclencher une pathologie par exemple), c'est donc un effet indirect sur le matériel par l'intermédiaire de l'immatériel. Un mot et sa signification peut être aussi un effet direct non matériel (non tangible) d'une ou de plusieurs émotions, qui sont de l'immatériel, déclenchant le fait de prononcer ce mot (effet indirect de l'immatériel par l'intermédiaire du corps matériel, du matériel). Dans ce livre, cela sera indiqué par « non matériel (immatériel) », immatériel indiquant que la réalité de ce non matériel est liée à de l'immatériel. L'immatériel a un effet direct sur le matériel et le non matériel n'a pas d'effet direct sur le matériel, c'est la même chose de nature différente.

3) La souffrance morale dans ce livre

La souffrance morale dans ce livre signifie la souffrance qui n'est pas de la souffrance physique, qui n'est pas de la souffrance matérielle, qui n'est pas celle qui est au niveau du corps matériel (blessure physique, maladie, fatigue physique, etc.) même si la souffrance morale peut être à l'origine de souffrances physiques. Dans ce livre il s'agit de la souffrance immatérielle, la souffrance de base qui peut prendre plusieurs formes comme la souffrance morale, la souffrance psychique, la souffrance psychologique, la souffrance sociale, etc.. Nous appellerons cette souffrance immatérielle, souffrance morale.

La souffrance morale est la conséquence d'émotions négatives (ou de sentiments qui sont composés de plusieurs émotions, d'une combinaison d'émotions) ressenties face à une situation (agacement, énervement, colère, humiliation, honte, culpabilité, etc.). La souffrance morale est de deux sortes, la même chose de nature différente. Il y a la souffrance morale dont on souffre, qui est douloureuse moralement (honte, culpabilité, humiliation, colère par exemple) et la souffrance morale qui n'est pas douloureuse en soi (agacement, énervement, gêne par exemple) mais qui peut le devenir par « accumulation », lorsque l'intensité augmente trop.

La souffrance morale, lorsqu'elle est ressentie en tant que souffrance, lorsqu'elle est douloureuse, est une vraie souffrance, aussi réelle qu'une souffrance physique. Il ne suffit pas de décider consciemment, après l'avoir ressentie, que la souffrance morale que l'on ressent est immatérielle, qu'elle n'existe pas, pour la faire disparaître. Au contraire, il est néfaste de faire comme ça, car la souffrance morale continue à exister et l'on ne fait que bâtir un mur entre notre souffrance morale et nous, la laissant se développer derrière ce mur jusqu'à ce que le mur se fissure ou/et se casse. De plus, elle continue à avoir un impact sur ce que l'on est (émotionnellement et physiquement) et sur ce que l'on fait, et enfin, ce mur nous éloigne de nos émotions.

La souffrance morale, la blessure morale, peut être comparée à une blessure physique. Elle est aussi réelle, la même chose, une blessure, de nature différente, l'une matérielle, l'autre immatérielle. Si elle n'est pas soignée (on verra comment plus loin dans ce livre), elle a toutes les chances de s'infecter donc d'agir négativement sur ce que l'on est et sur ce que l'on fait. On peut décider consciemment que ce qui est non matériel (immatériel) ne nous touchera pas négativement en nous causant une souffrance morale, on n'aura alors plus de souffrances morales qui s'inscriront en nous à l'avenir bien que cela n'efface pas les souffrances morales du passé.

4) Les différents êtres composant l'être humain dans ce livre

L'être humain est composé de deux êtres complémentaires, la même chose de nature différente, l'être physique (le corps matériel) et l'être immatériel (le « corps » immatériel). L'être immatériel est composé de deux êtres complémentaires, la même chose de nature différente, l'être « émotionnel » et l'être conscient (l'être « critique »).

L'être physique (matériel) est l'interface qui permet la perception d'une réalité matérielle.

L'« être émotionnel » est composé de nos émotions et de nos sentiments. Il est l'être qui se perçoit être un corps physique, un corps matériel, à travers lequel il perçoit une réalité matérielle. L'« être émotionnel » est ce que l'on est à chaque instant différent lorsque l'on agit ou que l'on réagit à une situation. L'« être émotionnel » est l'être qui perçoit ce qu'il est matériellement, qui perçoit une réalité matérielle à travers ce qu'il se perçoit être matériellement et qui ressent des émotions et des sentiments par rapport à ce qu'il perçoit. L'être physique est l'être qui est et qui permet de percevoir, l'« être émotionnel » est l'être qui existe et qui perçoit.

L'être conscient est l'être qui se perçoit percevoir. L'être conscient est l'être qui perçoit l'« être émotionnel » que se perçoit être l'« être émotionnel » à chaque instant. L'être conscient est l'« être émotionnel » qui se perçoit lui-même. L'« être émotionnel » et l'être conscient sont la même chose, l'« être émotionnel », de nature différente, l'un qui perçoit, l'autre qui se perçoit.

5) Les différentes décisions dont on parle dans ce livre

Avant de commencer, nous allons définir ce qu'est une décision dans ce livre. Décider se définit dans ce livre dans sa définition du dictionnaire (Larousse) : acte par lequel quelqu'un opte pour une solution. Dans ce livre, à cette définition se rajoute une précision supplémentaire : acte par lequel quelqu'un opte consciemment, de façon non consciente ou inconsciemment pour une solution (définition des 3 options possibles). Dans ce livre, une décision, décider, est un acte dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas

Nous sommes des êtres physiques, matériels, composés d'un corps physique, d'un corps matériel. Nous sommes aussi un être immatériel (un « corps » immatériel), la même chose, un être, de nature différente, l'un matériel, l'autre immatériel. Cet être immatériel est un être « émotionnel » composé d'émotions et de sentiments. Cet être « émotionnel » se construit avec toutes les décisions que nous prenons tout au long de nos existences. Ces décisions (des actes dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas) sont de deux sortes, la même chose de nature différente. L'une étant une décision non consciente, « émotionnelle », en fonction de ses émotions et de ses sentiments et l'autre, une décision consciente prise au moyen d'une réflexion basée sur son intelligence.

Remarque : lorsque nous parlons de « corps » immatériel, nous mettons corps entre guillemets car le « corps » immatériel n'est pas un corps distinct du corps matériel. Il n'y a qu'un seul corps que nous percevons comme matériel (corps matériel) et comme immatériel de par les effets de cet immatériel sur le matériel. C'est un seul corps, la même chose, un corps, de nature différente, que l'on perçoit comme matériel et que l'on perçoit comme immatériel. C'est pour cela que ce qui impacte le matériel impacte l'immatériel et vice versa. C'est pour cela que les émotions et les sentiments sont liés respectivement à des parties différentes du corps matériel. Lorsque l'on parlera de la partie immatérielle du corps, on parlera plutôt de l'être immatériel ou de l'être émotionnel et l'on mettra « corps » immatériel entre parenthèses.

La décision « émotionnelle » est prise par l'« être émotionnel », elle est non consciente, c'est un acte qui s'inscrit au niveau de l'« être émotionnel » et qui détermine la réaction émotionnelle,

la logique émotionnelle, le raisonnement « émotionnel » en rapport à une émotion, à un sentiment, pour une situation donnée, immédiatement et pour le futur (tant qu'elle n'est pas changée).

La décision consciente est prise par l'être conscient (l'être « émotionnel » qui se perçoit lui-même), elle est consciente, c'est un acte que l'on inscrit consciemment au niveau de l'être « émotionnel » et qui détermine la réaction émotionnelle, la logique émotionnelle, le raisonnement « émotionnel » en rapport à une émotion, à un sentiment, pour une situation donnée, immédiatement et pour le futur (tant qu'elle n'est pas changée). La décision « émotionnelle » et la décision consciente sont la même chose, une décision (un acte qui s'inscrit au niveau de l'être « émotionnel »), de nature différente, l'une non consciente, l'autre consciente.

La décision inconsciente est prise par l'être physique, elle n'est pas perçue en tant que telle par l'être « émotionnel » qui n'en perçoit que les conséquences, c'est un acte qui s'inscrit au niveau du corps matériel (corps physique), c'est un acte qui définit la base de ce qu'est l'être physique (le corps physique) et la base de ce qu'est l'être immatériel donc la base de ce qu'est l'être « émotionnel ». La décision inconsciente est aussi un acte qui définit ce qu'est l'être physique (le corps physique) à chaque instant de son existence en fonction de ce qu'était cet être physique (ce corps physique) dans l'instant d'avant, de son environnement dans cet instant, et de ce qu'est son être « émotionnel » dans cet instant car le corps physique (matériel) et l'être immatériel (le « corps » immatériel) sont un seul et même corps, la même chose de nature différente, l'un matériel, l'autre immatériel, donc ce qui impacte l'un, impacte l'autre.

La différence entre la décision « émotionnelle » (non consciente) et la décision inconsciente (non consciente), c'est que, pour la décision « émotionnelle » (non consciente), on n'a pas de contrôle sur l'acte qu'est cette décision, sur la réaction qui en résulte et ses effets (conséquences) mais que l'on perçoit l'acte, la réaction qui en résulte et ses effets (conséquences), alors pour la décision inconsciente (non consciente), on a pas de contrôle sur l'acte qu'est cette décision, sur la réaction qui en résulte et ses effets (conséquences), on ne perçoit pas l'acte qu'est cette décision et on ne perçoit pas non plus la réaction qui en résulte mais on en perçoit seulement les effets (conséquences).

Dans ce livre, « décision » et « décider » correspondent à la définition, la compréhension que l'on en a habituellement, seulement en ce qui concerne la décision consciente. Pour la décision « émotionnelle » et la décision inconsciente, c'est quelque chose qui se décide en nous sans que l'on en ait conscience, de façon non consciente, même si l'on est l'origine de cette décision. Pour la décision « émotionnelle », nous percevons ce qui s'est décidé, notre réaction par rapport à ce qui s'est décidé et les conséquences, le résultat de ce qui s'est décidé en nous. Pour la décision inconsciente, nous ne percevons que le résultat de ce qui s'est décidé en nous, la base de ce que nous sommes physiquement et émotionnellement, et ce que nous sommes physiquement à chaque instant de notre existence.

Remarque : dans ce livre, une décision, décider, est un acte dont *on est l'origine* que l'on en soit conscient ou pas, et non pas, un acte dont *on est à l'origine* que l'on en soit conscient ou pas. La différence est très importante, en effet, la décision « émotionnelle » (non consciente) et encore plus, la décision inconsciente (non consciente), sont des décisions dont *on est l'origine* (le point où se « matérialise » l'acte qu'est cette décision et ses conséquences) mais *ce qui est à l'origine* de ces

décisions, ce n'est pas nous, mais ce qui est en nous, et même, pour la décision inconsciente, c'est aussi ce qui est au-delà de nous (la génétique par identification qui vient de nos géniteurs ou notre mère par imprégnation par exemple). C'est pour cela que ce sont des décisions non conscientes, cela se décide en nous, ce n'est pas une décision que l'on prend consciemment. Pour la décision consciente, c'est aussi une décision dont *on est l'origine* (le point où se « matérialise » l'acte qu'est cette décision et ses conséquences), *ce qui est à l'origine* de cette décision est aussi ce qui est en nous puisque c'est l'être « émotionnel » qui prend la décision consciente (c'est pour cela que la décision consciente doit être prise en accord avec soi-même, lorsque c'est le moment pour soi), et c'est aussi nous-même car c'est une décision que l'on prend consciemment donc une décision dont *on est à l'origine*.

6) L'évolution d'un être humain durant son existence

Au début de nos existences, à partir de l'instant de la formation de l'embryon jusqu'à, à un peu après la naissance, ce sont toutes des décisions non conscientes qui sont prises par nous, par ce que nous sommes (décision : acte dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas). Ces décisions non conscientes sont de deux sortes.

Premièrement, des décisions inconscientes qui sont les décisions non conscientes qui définissent ce que l'on est, un être humain, quel « type » physique d'être humain on est, quelles émotions sont à la base de l'être « émotionnel » que l'on est, toutes étant prises inconsciemment en fonction de ce que l'on est, de la mémoire de ce que l'on est, du passé de ce que l'on est, comme la génétique par exemple, qui est la mémoire du passé de nos géniteurs (décisions : actes dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas). Ces décisions sont aussi prises en fonction de l'environnement comme la matrice, le ventre de la mère par exemple. Ces décisions inconscientes (non conscientes) sont des décisions prises par identification (ADN par exemple) et par imprégnation (matrice de la mère par exemple). Pour le corps physique, ces décisions inconscientes, avant et après la naissance, continuent à être prises en fonction de l'environnement par modification (évolution) de ces décisions à chaque instant de son existence en fonction de l'environnement (imprégnation) et de ce qu'est son être « émotionnel », correspondant à l'évolution du corps physique tout au long de l'existence. Pour l'être « émotionnel », ces décisions inconscientes, avant et après la naissance, continuent à être prises en fonction de l'environnement par identification et par imprégnation en continuant à « former » la base de l'être « émotionnel » que nous serons tout au long de l'existence. Pour l'être « émotionnel », cela continue par identification et imprégnation un peu après la naissance puis cela s'arrête (par exemple, identification et imprégnation vis-à-vis du premier être vivant, le plus proche de ce que l'on est, perçu après la naissance).

Deuxièmement, des décisions « émotionnelles » qui sont des décisions non conscientes prises en fonction de l'être « émotionnel » que l'on est et de notre environnement (ce qui nous arrive) tout au long de l'existence, décisions dont la conséquence immédiate est la réaction émotionnelle que l'on a face à ce qui nous arrive (décisions : actes dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas). Ces décisions « émotionnelles » sont très peu nombreuses au début de l'existence, deviennent de plus en plus nombreuses, puis après la naissance, deviennent les plus nombreuses

et construisent en permanence l'être « émotionnel » que l'on est tout au long de notre existence en fonction de notre environnement.

Enfin, il y a les décisions conscientes qui sont la conséquence de la perception (conscience) de ce que l'on se perçoit être (l'être « émotionnel »), de ce que l'on est (l'être physique) et de ce que perçoit ce que l'on se perçoit être (l'être « émotionnel ») (décisions : actes dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas). Ce sont des décisions que l'on prend en toute conscience, avec notre intelligence (pas seulement notre capacité de raisonnement mais toute notre intelligence). Quelques années après la naissance, l'être humain acquiert la décision consciente. C'est le passage du contrôle de l'être « émotionnel » à l'être conscient. L'être conscient peut user de ce contrôle de deux façons différentes, la même chose de nature différente, soit en étant « complice » de l'être « émotionnel » que l'on est en justifiant après coup les décisions « émotionnelles » (non conscientes) que l'on a prises et les réactions que l'on a eues, soit en étant « critique » par rapport aux décisions « émotionnelles » (non conscientes) que l'on a prises et aux réactions que l'on a eues, et en prenant des décisions conscientes pour modifier son être « émotionnel » en conséquence.

L'être « émotionnel » et l'être conscient peuvent être perçus comme un seul être, soi-même comme par exemple lorsque l'être conscient est le complice de l'être « émotionnel ». Ils peuvent être perçus comme une « discussion » entre soi-même et soi-même (critique). Ils peuvent être perçus comme distincts de soi-même en soi-même comme par exemple ceux qui perçoivent le petit « ange » (l'être conscient) et le petit « diable » (l'être émotionnel), ce qui est une « discussion » entre soi-même et soi-même perçue de façon différente. Et lorsque l'être émotionnel est fragmenté, comme par exemple après (même longtemps après) un traumatisme très important (souffrance morale, accident, maladie) ayant causé une souffrance morale insupportable, ils peuvent être perçus comme plusieurs « êtres » distincts (2 ou plus) que l'on incarne successivement, chacun étant une partie différente de l'être « émotionnel » fragmenté. Parfois, certains de ces « êtres » distincts peuvent même être perçus comme n'étant pas nous-même, chacun d'entre eux ayant une « discussion » avec nous-même (un ou plusieurs « êtres » distincts).

7) Les mots et la souffrance morale

Nous allons commencer par un exemple concret, les insultes, afin de préciser les choses.

Les insultes sont des mots, ce sont des sons lorsqu'elles sont proférées oralement et des dessins lorsqu'elles sont écrites. En tant que telles, les insultes n'ont pas d'autre réalité, elles n'ont pas le pouvoir de nous toucher physiquement, de nous faire souffrir physiquement. C'est nous et uniquement nous qui pouvons leur donner le pouvoir de nous toucher négativement, de nous faire souffrir moralement, et personne d'autre, même pas celui ou ceux qui les profèrent. D'ailleurs, les insultes ne touchent pas les êtres humains de la même façon, une insulte grave pour l'un peut n'être d'aucune importance pour un autre.

Un être humain qui décide (acte dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas) d'être touché par une insulte qu'il estime être grave pour lui va en souffrir moralement. La signification qu'il décide (acte dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas) de donner à cette insulte va déclencher une ou plusieurs émotions en lui et le fait de décider (acte dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas) d'être touché par cette insulte va créer une souffrance morale (énervement, colère, humiliation, etc.) qui va augmenter l'intensité de la ou des émotions ressenties. Cette augmentation d'intensité va augmenter de façon très importante la probabilité de la perte de contrôle sur cette émotion ou ces émotions (comme la colère ou l'humiliation par exemple). Si c'est le cas, alors c'est l'émotion qui va prendre le contrôle engendrant une réaction émotionnelle négative, un raisonnement émotionnel négatif, une logique émotionnelle négative, quelque chose d'automatique (sans intelligence), qui va amener à plus de souffrance, y compris la possibilité de la souffrance physique.

Par exemple, pour la colère, une insulte peut déclencher une réaction émotionnelle violente avec une forte probabilité d'aller agresser physiquement celui qui insulte. Cela aura pour conséquence pour celui qui est insulté, celui qui agresse physiquement, soit d'être pénalement responsable des blessures physiques ou de la mort résultant de son agression physique sur celui qui l'insulte, soit la non responsabilité pénale de celui qui l'insulte en cas de blessures physiques ou de mort de celui qui est insulté puisque celui qui insulte, étant agressé physiquement, est en état de légitime défense. Dans tous les cas, celui qui est insulté aura des problèmes alors que celui qui insulte pourra n'en avoir aucun.

C'est donc entrer dans un fonctionnement très négatif pour soi que de décider (acte dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas) d'être touché négativement par une insulte quelle qu'elle soit, ne serait-ce que parce que cela va créer une souffrance morale en nous (colère ou humiliation par exemple). De plus, c'est aussi entrer dans un fonctionnement particulièrement négatif pour soi que de donner (consciemment ou inconsciemment) le pouvoir à celui qui nous insulte (un « ennemi » à priori) de nous faire souffrir moralement alors que décider consciemment que les insultes ne nous touchent pas, ne nous touchent jamais quelles qu'elles soient, ôte ce pouvoir à nos « ennemis ». Décider (acte dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas), c'est ce que nous faisons tous par rapport aux différentes insultes en décidant (acte dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas) quelles insultes nous touchent gravement, nous touchent modérément ou ne nous touchent pas, la souffrance morale ressentie, réelle, dépendant de ces décisions (actes dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas).

Pour certains lecteurs qui se diraient que pour certaines insultes, il est impossible de les laisser passer par rapport à son estime de soi par rapport à soi-même ou par rapport au regard des autres, je leur ferais remarquer que penser ça, ce n'est rien d'autre que prendre la décision (un acte dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas) d'être touché négativement par ces insultes. Le regard des autres ou notre propre regard n'ont de réalités que celles que l'on décide (acte dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas) de leur donner.

Lorsque l'on a conscience de tout ça et que l'on est capable de prendre la décision consciente de ne plus souffrir de ce genre de choses (aucun jugement moral sur ceux qui n'en sont pas capables, parce que ce n'est pas le bon moment pour eux par exemple), il serait vraiment stupide (le jugement moral que j'aurais sur moi, qui en suis capable, dans ce genre de situation) de vouloir

continuer à décider consciemment de donner le pouvoir à nos ennemis de nous faire souffrir moralement, de continuer volontairement à souffrir moralement pour ce genre de chose, en tout cas pour ceux qui n'aiment pas souffrir. Pour ceux qui aiment souffrir, si c'est ce qu'ils aiment, qu'ils continuent à le faire (aucun jugement moral sur le fait qu'ils décident consciemment de continuer à le faire, ça n'est pas stupide puisque c'est leur choix conscient et volontaire, puisque c'est une décision consciente prise en fonction de ce qu'ils sont). Par contre, s'ils ont tout à fait le droit de décider consciemment de continuer à souffrir moralement pour ce genre de choses, qu'ils n'accusent pas les autres des souffrances morales qu'ils décident consciemment de subir, qu'ils prennent la pleine responsabilité des conséquences de leurs décisions conscientes sans en rejeter la faute sur les autres, y compris sur celui qui insulte même si celui qui insulte garde la pleine responsabilité de son intention de faire souffrir moralement celui qu'il insulte.

Prendre consciemment la décision que les insultes ne nous touchent jamais, quelles qu'elles soient, ne veut pas dire que l'on ne réagit pas par rapport aux insultes, cela veut juste dire que l'on n'en souffre pas moralement, il n'est pas obligatoire de souffrir moralement pour réagir. Lorsque l'on a vraiment pris consciemment cette décision, lorsque l'on nous insulte, l'insulte en tant que telle ne nous touche pas négativement au point de nous faire souffrir moralement. Par contre, la signification de l'insulte en fonction de la situation reste. Cette signification, définie par rapport à un ensemble de décisions passées (des actes dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas), provoque une ou des émotions. Ces émotions ne sont pas exacerbées par de la souffrance morale, elles restent sous contrôle, elles ne prennent pas le contrôle de nos réactions. On peut alors décider sereinement et consciemment (pas dans la souffrance morale) de la réaction que l'on veut avoir en fonction des émotions suscitées par les insultes, de la signification qu'on leur donne, de la situation, de la personne qui insulte, et des conséquences des différentes réactions possibles. Donc en utilisant toute notre intelligence. Toutes les réactions sont alors possibles et c'est celle que l'on décide consciemment qui est notre réaction à cette ou à ces insultes, réaction qui a vraiment très peu de chances d'être du type « agresser physiquement celui qui insulte en le mettant en état de légitime défense ».

C'est aussi simple que ça, je l'ai fait, aucune insulte ne peut plus me causer de souffrance morale. Lorsque l'on m'insulte, quelle que soit la forme de l'insulte (implicite ou explicite), je commence par sourire intérieurement (c'est raté, je n'en souffre pas moralement) puis en fonction de la situation, je décide consciemment de la réaction que je veux avoir. Cette réaction dépend de la situation et de ce que je suis, de l'être « émotionnel » que je suis au moment des insultes. L'être « émotionnel » est défini par l'ensemble des décisions (des actes dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas) passées prises sous le contrôle de nos émotions (de façon non consciente) ou sous notre contrôle (consciemment) lorsque la souffrance morale ressentie le permet. Être « émotionnel » différent à chaque instant de notre existence et aussi différent de celui de chaque autre être « émotionnel ». Chacun décide (acte dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas), tout au long de son existence, de l'être « émotionnel » qu'il est. Chacun peut décider consciemment de l'être « émotionnel » qu'il veut être, celui qui correspond le mieux à ce qu'il est vraiment, sans l'influence de la souffrance morale.

Ce que nous venons de décrire pour les insultes est complètement valable pour tous les mots, ensembles de mots, quels qu'ils soient. Tous les mots, tous les ensembles de mots, toutes les expressions, toutes les idées, tous les concepts, toutes les croyances, tous les jugements de valeur,

etc., sont oralement des sons et graphiquement des dessins, des signes, ils n'ont pas le pouvoir, en tant que ce qu'ils sont, de nous faire souffrir physiquement, matériellement. Par contre, nous pouvons décider (acte dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas) que tel mot, telle expression, telle idée, telle croyance, tel jugement de valeur, etc., va nous toucher négativement donc va déclencher une souffrance morale en nous. Souffrance morale qui une fois ressentie est aussi réelle qu'une souffrance physique. Souffrance morale qui d'ailleurs, tant qu'elle sera là en tant que souffrance, aura un impact sur notre corps physique, notre corps matériel, car notre corps est en réalité composé de notre corps matériel et de notre « corps » immatériel (l'être conscient, l'être « émotionnel » que nous sommes) qui sont un seul et même corps, et donc, ce qui impacte l'un, impacte l'autre.

Pour tout ce qu'on nous dit, pour tout ce que l'on lit, c'est nous et nous seuls, qui décidons (acte dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas) si l'on est touché négativement par ces mots. C'est nous et nous seuls, qui décidons (acte dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas) de donner le pouvoir aux mots de nous causer de la souffrance morale et cette souffrance morale est de notre seule responsabilité quoi que soit ce qui la cause car c'est nous qui décidons (acte dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas) ce qui permet de nous l'infliger, le fait d'être touché négativement par des mots. De plus, la plupart du temps, nous reprochons cette souffrance morale ressentie aux autres alors que c'est nous qui décidons (acte dont on est l'origine que l'on en soit conscient ou pas) de la permettre. Bien entendu, cette souffrance morale est très réelle, les souffrances morales sont de vraies souffrances, elles peuvent même aboutir au suicide, à la maladie. Et bien sûr, à peu près tout le temps, ce sont des décisions que nous prenons sans avoir conscience de prendre une décision, ce sont des décisions « émotionnelles ».

Remarque : lorsque l'on prend une décision consciente, il est très important que celle-ci soit prise en accord avec soi-même. Il faut être complètement et absolument convaincu que cette décision consciente est ce qui est le mieux pour soi et ne surtout pas se forcer à la prendre car intellectuellement, logiquement, elle paraît être la décision à prendre (et encore moins la prendre par rapport au regard des autres). En effet, se forcer à prendre une décision consciente, même si on la tient, surtout si on la tient, a de grandes probabilités d'avoir des conséquences néfastes sur soi, émotionnellement, mais aussi physiquement (maladies, pathologies, etc.). Cela revient au même que bâtir un mur entre ses souffrances morales et soi-même avec les mêmes conséquences. Par exemple, pour les insultes, si l'on ne se sent pas de prendre la décision consciente pour toutes les insultes (pour certaines insultes, ce n'est pas le bon moment par exemple), on peut prendre cette décision consciente pour la plupart des insultes, et à chaque fois que ce sera le bon moment, prendre la décision consciente pour chacune des autres insultes. Ce que nous venons de dire est valable pour toutes les décisions conscientes dont on parle dans ce livre.

8) Le non matériel (l'immatériel) et la souffrance morale

Tout ce que nous avons décrit pour les mots est valable pour tout ce qui est non matériel (l'immatériel). Pour tout ce qui ne nous touche pas directement physiquement, au niveau de notre corps physique, au niveau de notre corps matériel, c'est nous et seulement nous qui décidons si ça nous touche ou pas, ainsi que de la façon dont ça nous touche (décider : acte dont on est l'origine

que l'on en soit conscient ou pas. C'est la dernière fois que nous faisons ce rappel). Nous sommes pleinement responsables de la souffrance morale que l'on s'inflige ou qui nous est infligée même si la plupart du temps la décision qui le permet est une décision « émotionnelle » (non consciente).

Il faut bien comprendre que le fait que l'on soit pleinement responsable de la souffrance morale que l'on ressent, lorsqu'un ou plusieurs autres êtres humains en sont à l'origine, n'enlève rien à leur pleine responsabilité d'avoir causé cette souffrance morale et leur pleine culpabilité lorsque cela est fait de façon intentionnelle. Leur responsabilité n'est pas la souffrance morale infligée, cette responsabilité est la nôtre et seulement la nôtre. Par contre, leur responsabilité est d'avoir fait quelque chose qui peut infliger une souffrance morale et d'autant plus si cela est fait intentionnellement, il s'agit alors d'une faute (nous développerons ce point plus loin dans le livre).

Nous allons maintenant prendre deux exemples de choses non matérielles (à la limite du matériel) qui infligent beaucoup de souffrances morales afin d'illustrer ce qui est expliqué dans ce livre. Le deuil et l'agression de notre corps physique (par un ou plusieurs autres êtres humains ou par accident).

Premier exemple : le deuil. La mort d'un être aimé implique beaucoup de souffrances morales pour celui qui reste. Il est alors nécessaire de rentrer dans un processus de deuil afin de sortir de cette souffrance morale, c'est le point de vue de l'immense majorité des êtres humains. J'affirme que ce n'est pas une nécessité, il est possible de ne pas ressentir de souffrance morale et d'être immédiatement dans un « état » équivalent à celui atteint lorsque l'on sort du deuil tout en étant un être parfaitement humain.

Avant de commencer l'explication, je déconseille fortement la lecture de ce paragraphe à ceux qui ont subi un deuil et qui sont toujours dans la souffrance morale par rapport à ça, s'ils n'ont pas décidé consciemment que les mots ne sont que des dessins sur une page et n'ont pas le pouvoir de leur infliger de la souffrance morale quelque soient leurs significations. Mon intention avec ce livre est d'expliquer le fonctionnement de la souffrance morale afin de permettre à ceux qui le veulent de finir par s'en débarrasser complètement comme je l'ai fait et certainement pas d'infliger des souffrances morales supplémentaires.

La perte d'un être aimé ne nous blesse pas physiquement, matériellement. Même si la mort de cet être aimé est une réalité matérielle pour lui, et une réalité de notre réalité matérielle perçue pour nous, c'est une réalité immatérielle pour nous, cela fait donc partie du non matériel. C'est nous et personne d'autre qui décidons « émotionnellement » (de façon non consciente) ou/et consciemment de la signification qu'a cette mort pour nous, de la façon dont elle nous touche et donc si l'on en souffre moralement ou pas. Si l'on décide vraiment, consciemment, que la mort d'un proche ne peut pas nous faire souffrir moralement, alors on ne souffrira pas moralement de cette perte. On ressentira alors une vraie tristesse intense mais qui ne fait pas souffrir par rapport au fait que, dans cette existence, on ne passera plus de moment avec cette personne, et par rapport au fait qu'elle n'aura plus la possibilité de vivre de nouvelles expériences. On lui souhaitera, s'il y a une existence après la mort, le meilleur, et on chérira les souvenirs heureux des moments passés avec elle. On sera immédiatement dans l'état que l'on atteint vis-à-vis de cette personne lorsque l'on a fait son deuil mais sans passer par la souffrance morale.

Il faut bien comprendre que pour la personne décédée, s'il n'y a rien après la mort, alors le fait que l'on souffre moralement de sa mort ou pas ne fait aucune différence pour elle puisqu'elle n'existe plus, et, s'il y a quelque chose après la mort, alors, si elle nous aime, la dernière chose qu'elle souhaite, c'est que l'on souffre moralement de sa mort. Cette souffrance morale que l'on s'inflige n'est que par rapport à nous. Alors pourquoi s'infliger ça ?

Une des raisons est que dans la perception des choses de la plupart des êtres humains, quelqu'un qui ne souffre pas moralement de la mort d'un proche est un être inhumain, insensible, ou alors, c'est qu'il ne l'aimait pas. C'est faux, nous sommes des êtres « émotionnels », pas des êtres de souffrance. On peut ressentir et éprouver des émotions intenses et de qualité sans souffrir moralement. La souffrance morale qui fait souffrir n'est qu'une partie du fait d'être touché émotionnellement par les autres et par ce qui nous arrive. Il y a aussi le fait d'être touché positivement comme l'empathie, la compassion, la joie, le plaisir, etc.. Et, il y a aussi la souffrance morale qui ne fait pas souffrir en soi mais qui peut finir par faire souffrir par accumulation (ne pas oublier de la purger à chaque fois, explication du comment plus loin dans le livre) que l'on peut garder car elle est informationnelle (avertissement) comme par exemple, l'agacement, l'irritation, la gêne, etc.. Le fait de ne pas souffrir moralement ne signifie pas ne pas être touché par les autres et par ce qui nous arrive.

Deuxième exemple : l'agression de notre corps physique (par un ou plusieurs autres êtres humains ou par accident). Face à une agression physique, l'on ne peut que se défendre physiquement. Si l'on ne peut pas, alors une décision consciente par rapport à une souffrance physique qui nous est infligée ne change rien, ne peut rien changer, que cette décision consciente soit prise d'avance ou pas. Cette souffrance physique, cette agression physique, génère une souffrance morale très importante, pendant et après, liée à des émotions et des sentiments (dans ce livre, un sentiment est une émotion composée de plusieurs émotions) comme l'humiliation, la faiblesse, l'impuissance, le sentiment d'être souillé, etc..

De nouveau, avant de commencer l'explication, je déconseille fortement la lecture de ce paragraphe à ceux qui ont subi une agression physique (quelle qu'elle soit, y compris les agressions sexuelles comme le viol par exemple, ou un accident) et qui sont toujours dans la souffrance morale par rapport à ça, s'ils n'ont pas décidé consciemment que les mots ne sont que des dessins sur une page et n'ont pas le pouvoir de leur infliger de la souffrance morale quelque soient leurs significations. Mon intention avec ce livre est d'expliquer le fonctionnement de la souffrance morale afin de permettre à ceux qui le veulent de finir par s'en débarrasser complètement comme je l'ai fait et certainement pas d'infliger des souffrances morales supplémentaires.

L'agression physique de son corps matériel par quelqu'un d'autre ou lors d'un accident est une souffrance physique et les blessures sont matérielles, on ne peut donc pas décider consciemment de ne pas être touché par cette souffrance physique, par ces blessures matérielles. Par contre, la souffrance morale ressentie lors de cette souffrance physique, et après, est de l'ordre du non matériel (de l'immatériel), on peut ne pas souffrir moralement lorsque ces blessures nous sont infligées et après en décidant consciemment d'avance que l'on en souffrira pas moralement. Lorsque l'on a pris cette décision consciente, on se défend physiquement contre toute agression physique, et si l'on ne peut pas, on attend que l'agression se termine en supportant la douleur physique du mieux que l'on peut. Lorsque c'est terminé, on purge les éventuelles souffrances

morales ressenties malgré notre décision consciente (explication du comment plus loin dans ce livre) de façon à ne pas souffrir moralement de cette agression par la suite. En effet, la décision consciente de ne pas souffrir moralement d'une agression physique est très difficile à prendre réellement, complètement (voir plus loin dans le livre les précisions quant aux décisions « émotionnelles » et conscientes). Une des émotions qui rendent cette décision consciente très difficile à prendre, c'est la peur, la peur de la souffrance physique ou/et la peur de la mort.

On est complètement responsable de la souffrance morale que l'on ressent car elle est due à une ou des décisions « émotionnelles » (non conscientes) ou/et une ou des décisions conscientes que l'on a prises ou que l'on prend au moment de l'agression physique. Par contre, bien évidemment, ça n'enlève strictement rien à la responsabilité de celui ou de ceux qui sont le ou les auteurs de cette agression, il est ou ils sont pleinement coupables de cette agression sauf s'ils étaient en état de légitime défense.

Tout ce qui est non matériel (immatériel), y compris le non matériel qui provient du matériel (de la souffrance physique), ne peut pas nous faire souffrir moralement sauf si on le décide « émotionnellement » (de façon non consciente) ou/et consciemment. Il y a cependant une exception, une seule, qui est l'exception qui confirme la règle. Il s'agit de la souffrance morale liée à la culpabilité. Nous allons maintenant développer ce point.

9) La souffrance morale et la culpabilité

Nous allons commencer par définir ce qu'est la responsabilité dans ce livre car comme toute chose, la responsabilité est deux mêmes choses de nature différente.

La première de ces deux choses est la responsabilité de fait, on est toujours responsable de ce que l'on fait et des conséquences qui en résulte, au niveau de ce que l'on a fait, quel que soit l'intention avec laquelle on l'a fait. Il y a aussi la responsabilité de fait d'être un responsable (fonction) au niveau de la société que ce soit dans le privé (chef d'entreprise par exemple) ou dans le public (ministre par exemple). On n'est alors pas forcément responsable de quelque chose que l'on a fait mais de quelque chose que l'on n'a pas fait alors qu'il était de notre responsabilité de le faire.

La deuxième de ces deux choses est la responsabilité morale (culpabilité) qui elle dépend de l'intention que l'on avait lorsque l'on a fait quelque chose (dire quelque chose, c'est aussi faire quelque chose). Si l'on fait quelque chose avec l'intention de faire souffrir moralement ou physiquement quelqu'un d'autre, alors on est pleinement responsable de fait de ce que l'on a fait et on est aussi pleinement responsable moralement (coupable) de ce que l'on a fait.

Si l'on fait quelque chose en sachant qu'il y a des chances de faire souffrir moralement ou physiquement quelqu'un d'autre, alors on est pleinement responsable de fait de ce que l'on a fait et on est aussi pleinement responsable moralement (coupable) de ce que l'on a fait.

Si l'on fait quelque chose sans l'intention de faire souffrir moralement ou physiquement quelqu'un d'autre et sans savoir qu'il y a des chances de faire souffrir moralement ou

physiquement quelqu'un d'autre, alors on est pleinement responsable de fait de ce que l'on a fait mais on n'est absolument pas responsable moralement (coupable) de ce que l'on a fait.

Cela n'empêche pas d'assumer pleinement les conséquences de ce que l'on a fait, au niveau de ce que l'on a fait, d'assumer notre responsabilité de fait. Ne pas assumer notre responsabilité de fait car on ne se sent pas responsable moralement (coupable) de ce que l'on a fait, est une responsabilité morale, celle de la responsabilité de fait que l'on ne prend pas, et nous rend donc responsable moralement (coupable), dans ce que l'on a fait, de ce que l'on a pas fait, c'est-à-dire ne pas assumer les conséquences de ce que l'on a fait.

Ces deux responsabilités sont la même chose, une responsabilité, de nature différente, l'une de fait (responsabilité) et l'autre morale (culpabilité).

Nous allons, avant de continuer, préciser pourquoi c'est une exception qui confirme la règle. La souffrance morale est là aussi deux mêmes choses de nature différente.

Premièrement, ce que l'on a décrit dans ce livre avant ce paragraphe, la souffrance morale dont l'origine n'est pas ce que l'on fait ou ce que l'on a fait (même si l'on est responsable du fait de la ressentir ou pas).

Deuxièmement, ce que l'on est en train de décrire, la souffrance morale dont l'origine est ce l'on fait ou ce que l'on a fait.

La souffrance morale dont l'origine n'est pas ce que l'on fait ou ce que l'on a fait, dont l'origine est ce que l'on nous fait ou nous a fait, n'a de réalité aussi réelle que la réalité matérielle que pour celui qui en souffre moralement et seulement s'il décide « émotionnellement » (de façon non consciente) ou/et consciemment de la possibilité d'en souffrir. Par contre, la souffrance morale dont l'origine est ce que l'on fait ou ce que l'on a fait, a une réalité aussi réelle que la réalité matérielle pour ceux qui en subissent les conséquences. Cette différence fait que la réalité de la responsabilité de fait ou/et morale (culpabilité) ne dépend pas de la décision quelle qu'elle soit de celui qui a fait. Que l'on décide de prendre nos responsabilités ou non par rapport à ce que l'on a fait, que l'on soit dans le déni ou pas, notre culpabilité ou/et le fait de ne pas assumer notre responsabilité de fait, est une souffrance morale ou/et une souffrance physique pour l'autre, c'est un fait. La réalité de ce fait implique la réalité d'une souffrance morale pour celui qui l'a fait s'il n'assume pas ces responsabilités dans ce qu'il a fait. Ceux qui sont dans le déni par rapport à leurs responsabilités ne font que bâtir un mur entre leurs souffrances morales et eux, mur qui les isole de plus en plus de leurs émotions.

Le fait de ne pas avoir clairement conscience de ce que nous venons d'expliquer sur nos différentes responsabilités génère beaucoup de souffrances morales par rapport à notre culpabilité. Nous pouvons, par exemple, nous sentir coupables alors que nous n'avons qu'une responsabilité de fait par rapport à ce que l'on a fait selon l'intention avec laquelle nous l'avons fait, ou par exemple, nous sentir coupable de ne pas avoir pris notre responsabilité de fait sous prétexte que nous n'avons pas l'intention de provoquer les conséquences de ce que l'on a fait. Lorsque l'on a conscience de ce que nous venons d'expliquer alors il est simple de faire, d'agir, de façon à ne jamais nous sentir coupable et donc de ne jamais souffrir moralement par rapport à notre culpabilité. En effet, pour cela, il suffit de ne jamais faire des choses avec l'intention de faire

souffrir moralement ou/et physiquement les autres, de ne jamais faire des choses en sachant qu'elles peuvent faire souffrir moralement ou/et physiquement les autres (sauf en cas de légitime défense), et de toujours, absolument toujours, prendre sa responsabilité de fait et d'en assumer les conséquences au niveau de ce que l'on a fait. C'est aussi simple que ça.

Pour ce qui est de purger la souffrance morale liée à la culpabilité, cela se fait différemment que pour la souffrance morale liée à tout le reste, c'est, là aussi, l'exception qui confirme la règle. Nous allons donc l'expliquer ici et non dans le paragraphe suivant. Il faut prendre pleinement conscience de sa responsabilité morale ou/et de sa responsabilité de fait dans tout ce que l'on culpabilise d'avoir fait et en assumer pleinement les conséquences au niveau de ce que l'on a fait et de l'intention que l'on avait lorsqu'on l'a fait. Il faut ensuite, lorsque c'est encore possible, demander pardon, s'excuser et réparer vis à vis des autres les torts qu'ils ont subis au niveau de ce que l'on a fait.

Si l'on fait tout ce que l'on a décrit, alors on n'a plus de souffrance morale liée à la culpabilité et on n'en aura plus jamais.

Remarque : la souffrance morale liée à la culpabilité et la culpabilité sont des éléments très importants, essentiels, utiles, dans notre évolution, dans notre développement au début de nos existences. Elles nous permettent de nous construire, par des décisions « émotionnelles » (non conscientes) ou/et des décisions conscientes, en tant qu'un être « moral » (être conscient critique). Je parle ici d'un être « moral » pas d'un être moralisateur. La morale dont on parle ici est une morale qui est une absence de morale comme nous l'avons indiqué dans le premier paragraphe (une absence de jugement moral, une absence de jugement de valeur, sur ce qu'est chaque autre être humain). Pour moi, le jugement moral, c'est pour soi-même, pas pour les autres. Juger moralement les autres n'est rien d'autre qu'une stratégie d'évitement permettant de détourner son attention afin de ne pas se juger soi-même. D'ailleurs, faites l'expérience pour voir, lorsque vous jugez les autres, regardez en vous-même si ce que vous reprochez aux autres n'y est pas aussi, et vous vous apercevrez que c'est régulièrement le cas. La souffrance morale liée à la culpabilité et la culpabilité sont là pour marquer le décalage entre l'être « émotionnel » que l'on est et l'être « moral » (l'être conscient critique) qui correspond à ce que l'on est, « l'idéal » de ce que l'on est dans ce que l'on fait, elles sont donc très importantes, très utiles. Par contre, lorsque l'on est suffisamment proche de cet « idéal », lorsqu'on a le souci absolu de ne pas faire souffrir moralement ou/et physiquement les autres et que l'on prend, complètement et à chaque fois, ses responsabilités de fait, alors la souffrance morale liée à la culpabilité et la culpabilité ne sont plus nécessaires. En effet, le fait de prendre complètement et à chaque fois ses responsabilités de fait et de modifier son être « émotionnel » en conséquence suffit pour continuer à diminuer le décalage entre l'être « émotionnel » que l'on est et l'être « moral » (l'être conscient critique) qui correspond à ce que l'on est, « l'idéal » de ce que l'on est dans ce que l'on fait. Enfin, chaque être « moral » (être conscient critique) comme chaque être « émotionnel » est différent de celui de tous les autres êtres humains, il n'y a pas d'être « moral » idéal commun à tous les êtres humains, chacun a le sien, celui qui correspond le mieux à ce qu'il est. D'ailleurs, chacun culpabilise différemment pour les mêmes choses.

Remarque : la souffrance morale n'est pas une chose mauvaise, néfaste, en tant que telle, je parle d'influence néfaste de la souffrance morale sur quelque chose et non de souffrance morale

néfaste (en tant que telle). La souffrance morale est l'une des conséquences du fait d'être touché par les autres et ce qui nous arrive, elle est un élément naturel de la façon dont un être humain perçoit émotionnellement les choses. Elle est nécessaire pour la construction de notre être conscient critique comme nous venons de l'expliquer (jusqu'à ce qu'elle ne le soit plus) mais elle ne l'est pas pour tout le reste. Il est donc possible de l'éliminer de la façon dont on est touché par les choses et les autres pour tout ce que l'on ne fait pas ou que l'on n'a pas fait sans conséquences négatives, bien au contraire. C'est l'accumulation de souffrances morales et leurs intensités importantes qui sont néfastes pour ce que l'on est (être « émotionnel » et corps physique) et ce que l'on fait, ainsi que le mur que l'on bâtit pour s'en protéger qui nous isole de nos émotions. On peut même, lorsque les souffrances morales accumulées ne sont pas trop importantes, gérer l'intensité de ces souffrances morales en parlant régulièrement de ce que l'on ressent, avec des pratiques physiques régulières ou avec des pratiques spirituelles régulières par exemple, de façon à garder cette intensité toujours très basse et ne pas ressentir de souffrance morale. Par contre, cela ne purge pas les souffrances morales accumulées, cela les maintient juste à un niveau d'intensité très bas avec un mur peu important donc en étant très peu isolé de nos émotions.

10) Purger la souffrance morale ressentie dont celle du passé

La souffrance morale, une fois ressentie, est aussi réelle que la souffrance physique. Décider consciemment, après avoir ressenti cette souffrance morale, de ne plus la ressentir, ne permet pas de purger cette souffrance morale. On peut avoir l'impression de ne plus la ressentir (déni) mais en réalité, on ne fait que bâtir un mur entre sa souffrance morale et soi. Cela est en réalité néfaste pour soi-même car ce mur nous isole de nos émotions en plus de nous isoler de cette souffrance morale. Non seulement la souffrance reste active derrière ce mur et continue à avoir un impact sur ce que l'on est (être « émotionnel » et corps physique) et ce que l'on fait, mais en plus, on ressent de moins en moins d'émotions au fur et à mesure que l'on bâtit ce mur pour continuer à ne pas ressentir les souffrances morales qui s'accumulent derrière ce mur (cela peut même aller jusqu'à ne plus ressentir d'émotions du tout). Dans les moments où ce mur tombe, toutes les souffrances morales accumulées peuvent devenir insupportables et les émotions liées à ces souffrances morales revenir de façon si intenses qu'elles prennent le contrôle sur nous (crises d'angoisse, dépression, tristesse intense, violence contre soi-même ou les autres par exemple) même si l'on peut rebâtir ce mur jusqu'à ce qu'il tombe à nouveau. Pour purger la souffrance morale, il n'y a qu'une seule et unique façon de faire, c'est le pardon. Les autres façons ne font que baisser l'intensité de la souffrance morale sans la purger même si une pratique régulière peut maintenir cette intensité basse.

Nous allons définir ce qu'est le pardon ainsi que la différence entre le pardon et l'excuse dans ce livre. Excuser l'autre, c'est lui trouver des circonstances atténuantes, c'est trouver des explications justifiant ses actes. Excuser l'autre, c'est pour l'autre. Dire à l'autre qu'on lui a pardonné, c'est lui avoir pardonné et lui dire qu'on l'excuse (c'est l'excuser), c'est pour soi (pardonner) et pour l'autre (excuser). Pardonner, c'est uniquement pour soi, c'est uniquement en soi. Excuser et pardonner sont la même chose de nature différente, excuser pour l'autre et pardonner pour soi.

Pardoner, c'est deux mêmes choses de nature différente, pardonner ce qui nous est arrivé et pardonner à celui qui est à l'origine de ce qui nous est arrivé. Pardonner ce qui nous est arrivé, c'est deux mêmes choses de nature différente, pardonner à « l'univers » ce qui nous est arrivé et se pardonner pour avoir permis ce qui est arrivé. Pardonner à celui qui est à l'origine de ce qui nous est arrivé, c'est deux mêmes choses de nature différente, pardonner en soi à celui qui est à l'origine de ce qui nous est arrivé et dire à celui qui est à l'origine de ce qui nous est arrivé qu'on lui a pardonné (pardonner et excuser, lien entre le pardon et l'excuse).

Afin d'illustrer nos propos, nous allons faire un parallèle entre la blessure morale et la blessure physique qui sont la même chose, une blessure, de nature différente, l'une non matérielle (immatérielle) et l'autre matérielle, aussi réelles l'une que l'autre.

Pour purger la souffrance morale ressentie, il faut dans un premier temps pardonner à « l'univers » d'avoir permis ce qui nous a fait souffrir moralement et nous pardonner d'avoir permis ou de ne pas avoir pu empêcher ce qui nous a fait souffrir moralement. Cela permet de commencer à soigner la blessure morale (comme pour la blessure physique) et de ne pas la laisser s'infecter ou mal cicatriser que l'on mette un pansement dessus (bâtir un mur, cacher la blessure) ou non.

Dans un deuxième temps, il faut pardonner à l'autre en soi. Cela permet de transformer la blessure morale en cicatrice afin que même si la souffrance morale est toujours là, elle ne nous fasse plus souffrir.

Ces deux premières étapes sont nécessaires pour ne plus souffrir moralement et l'on peut s'arrêter là si l'on estime que ce qui a été fait contre nous est impardonnable (pardonner la personne sans pardonner son acte qui est impardonnable). Ces deux premières étapes sont pour soi, en soi, personne n'a la possibilité d'en avoir connaissance si on ne le désire pas. On aura alors une cicatrice morale au niveau de notre « corps » immatériel (notre être « émotionnel ») qui s'atténuera au fil du temps comme pour une cicatrice physique au niveau du corps physique. Au pire, cette cicatrice morale pourra éventuellement nous « démanger » quelques fois comme pour une cicatrice physique.

Dans un troisième temps, on peut dire à celui qui est à l'origine de notre souffrance morale qu'on lui a pardonné. Cela permet de faire « disparaître » immédiatement ou en très peu de temps cette cicatrice morale. On fait ça pour soi et pour l'autre. On peut de nouveau s'arrêter là si l'on estime que ce qui nous a été fait est inexcusable.

Dans un quatrième temps, on peut dire à celui qui est à l'origine de notre souffrance morale qu'on l'excuse. On fait ça pour l'autre.

Il faut bien comprendre que les deux premières étapes du pardon, c'est pour soi-même qu'on les fait et pour personne d'autre. Le fait de ne pas pardonner perpétue une souffrance morale dont nous souffrons, c'est nous qui souffrons et personne d'autre. Si celui qui est à l'origine de cette souffrance morale l'a fait intentionnellement alors nous contribuons avec lui à satisfaire son intention de nous faire souffrir moralement. On se doit donc de ne pas lui donner cette satisfaction par respect pour nous-même. Cela se fait indépendamment de lui car il garde sa souffrance morale

due au fait qu'il n'a pas assumé sa responsabilité de fait ou/et due à sa culpabilité (responsabilité morale) comme nous l'avons expliqué précédemment. Seul le fait de lui dire qu'on lui a pardonné ou qu'on l'excuse peut lui permettre éventuellement de purger sa souffrance morale par rapport à ce qu'il a fait.

La première étape, c'est pardonner l'acte qui nous a fait souffrir en tant que tel, en dehors de la personne qui en est à l'origine. La deuxième étape, c'est pardonner la personne indépendamment de son acte. La troisième étape, c'est pardonner la personne et son acte. La quatrième étape, c'est excuser la personne pour son acte. Ne pas faire les deux premières étapes (pardonner en soi), c'est permettre à celui qui nous a fait souffrir moralement ou/et physiquement de continuer à nous faire souffrir moralement.

Par contre, le pardon doit être un vrai pardon, il doit être réel afin de purger les émotions et sentiments qui font souffrir comme la haine, la rancune, la rancœur, l'injustice, etc.. Il ne s'agit pas de pardonner pour soi sans réellement pardonner. Ce pardon réel purge notre souffrance morale, on ne souffre plus moralement, il est donc pour soi. De plus, le fait de pardonner en soi n'exclue pas le fait de vouloir que la personne qui est à l'origine de ce qui nous a été fait assume la responsabilité de son acte devant la justice car on pardonne l'acte commis contre nous en tant que tel, on pardonne la personne mais on ne pardonne pas l'acte commis par cette personne. Si le pardon est réel, ce n'est pas par haine, par rancune, par vengeance, par revanche ou quoi que ce soit du même ordre qu'on l'amène devant la justice mais par principe ou/et pour qu'il ne commette pas ce même acte sur d'autres.

Enfin, ce qui vient d'être décrit permet de purger la souffrance morale du passé mais aussi la souffrance morale que l'on ressent, à chaque fois qu'on la ressent, car même en cas de décisions conscientes prises par avance concernant la souffrance morale, il est toujours possible, dans certaines situations ou selon la façon dont on a pris ces décisions conscientes, de souffrir moralement. Il faut aussi utiliser ce qui vient d'être décrit pour purger les souffrances morales qui ne font pas souffrir en tant que telles (énervement, agacement, etc.) afin qu'elles ne puissent pas finir par nous faire souffrir moralement par accumulation.

Remarque (rappel d'une remarque faite précédemment, très importante dans le cas de la décision consciente de pardonner) : lorsque l'on prend une décision consciente, il est très important que celle-ci soit prise en accord avec soi-même. Il faut être complètement et absolument convaincu que cette décision consciente est ce qui est le mieux pour soi et ne surtout pas se forcer à la prendre car intellectuellement, logiquement, elle paraît être la décision à prendre (et encore moins la prendre par rapport au regard des autres). En effet, se forcer à prendre une décision consciente, même si on la tient, surtout si on la tient, a de grandes probabilités d'avoir des conséquences néfastes sur soi, émotionnellement, mais aussi physiquement (maladies, pathologies, etc.). Cela revient au même que bâtir un mur entre ses souffrances morales et soi-même avec les mêmes conséquences. Par exemple, pour le pardon, si l'on ne se sent pas de prendre la décision consciente pour toutes les souffrances morales accumulées (pour certaines souffrances morales concernant certaines personnes, ce n'est pas le bon moment par exemple), on peut prendre cette décision consciente pour la plupart des souffrances morales, et à chaque fois que ce sera le bon moment, prendre la décision consciente pour chacune des autres souffrances

morales. Ce que nous venons de dire est valable pour toutes les décisions conscientes dont on parle dans ce livre.

11) Précisions en ce qui concerne les décisions « émotionnelles » et les décisions conscientes

Les décisions « émotionnelles » sont des décisions prises de façon non consciente. Pour ces décisions, lorsque l'on dit que l'on est pleinement responsable de la souffrance morale ressentie, il s'agit bien entendu d'une responsabilité de fait et absolument pas d'une responsabilité morale (culpabilité) puisque ce sont des décisions prises sans intention, automatiquement par réaction émotionnelle ou automatiquement par des logiques et des raisonnements émotionnels (sans intelligence). Ce sont des décisions non conscientes.

Par contre, c'est cette responsabilité de fait, lorsqu'elle est assumée, qui permet à l'être conscient de prendre des décisions conscientes quant à l'être « émotionnel » qu'il est. C'est ce qui détermine si l'être conscient, en tant que l'être « émotionnel » qu'il est, est « critique » (responsabilité de fait assumée) ou « complice » (responsabilité de fait non assumée) de l'être « émotionnel » qu'il est. Cette décision d'être « critique » ou « complice », d'assumer ou de ne pas assumer sa responsabilité de fait, est une responsabilité de fait mais aussi une responsabilité morale (culpabilité) par rapport à l'être « émotionnel » que l'on est à partir du moment (dans l'enfance) où l'être conscient existe. Bien entendu, plus on grandit, plus la responsabilité morale (culpabilité) est importante quant au choix d'être « critique » ou « complice » de son être « émotionnel » mais aussi quant au fait de ne pas assumer sa responsabilité de fait dans la prise de décisions « émotionnelles ». Lorsque l'on prend des décisions « émotionnelles », l'être conscient est « complice » de l'être « émotionnel ». Lorsque l'on prend des décisions conscientes, l'être conscient est « critique » de l'être « émotionnel ».

Dès qu'ils sont en capacité de comprendre, il est très important de contraindre les enfants à assumer leurs responsabilités de fait car ne pas le faire, c'est les « inciter » à être complices de leurs êtres « émotionnels » et donc à subir beaucoup de souffrances morales dues au fait qu'ils n'assument jamais leurs responsabilités de fait puis au fait qu'ensuite ils sont dans le déni de leurs responsabilités morales (culpabilité). Ils se racontent que ce n'est pas de leur faute puisque ce n'est pas ce qu'ils voulaient (non intentionnel) ou/et que c'est la faute à pas de chance, à l'autre ou aux autres, à leur passé, à leur environnement, etc. (intentionnel ou non intentionnel), ou autrement dit, qu'ils ne sont jamais responsables de ce qu'ils font.

Les décisions conscientes sont des décisions prises de façon consciente, avec toute son intelligence (pas seulement sa capacité de raisonnement). Pour ces décisions, on est pleinement responsable de fait ou/et responsable moralement (culpabilité) des conséquences de ces décisions. Les décisions conscientes de ne pas souffrir moralement par rapport à ce qui est non matériel (immatériel), ce qui ne peut pas impacter directement notre corps physique, nous permet de ne pas souffrir moralement mais la surprise, la peur, etc., ou lorsque l'origine du non matériel (immatériel) déclenche des émotions très fortes (lorsqu'elle vient d'une personne que l'on aime par exemple), alors, sur le moment, on peut remplacer cette décision consciente par une décision « émotionnelle » (non consciente) qui permet la souffrance morale. Lorsque cela arrive, il suffit de

purger la souffrance morale ressentie comme on l'a vu dans ce livre puis de remettre plus fermement notre décision consciente en place.

Il est aussi possible que l'on pense avoir pris une décision consciente de ne pas souffrir moralement alors qu'en réalité on ne l'a pas prise complètement. On peut alors souffrir moralement alors que l'on est persuadé d'être protégé par notre décision consciente. Là aussi, il suffit de purger la souffrance morale ressentie comme on l'a vu dans ce livre puis de reprendre notre décision consciente de façon plus ferme. Il existe une façon simple de savoir si notre décision consciente a été complètement prise, si l'on a le moindre doute sur le fait d'avoir pris cette décision consciente alors c'est qu'on ne l'a pas prise complètement. Lorsqu'on l'a prise complètement, on le sait, il n'y a strictement aucun doute.

Il nous faut préciser une dernière chose sur les décisions « émotionnelles » et les décisions conscientes. Notre être « émotionnel » est construit depuis que l'on existe par des décisions « émotionnelles ». Remplacer ces décisions « émotionnelles » par des décisions conscientes est très simple en soi car il suffit de le décider consciemment, de décider de les remplacer par des décisions conscientes, mais très simple ne veut pas dire très facile. Certaines décisions « émotionnelles » peuvent être très difficiles à remplacer par des décisions conscientes de par notre résistance à le faire car elles sont très importantes, très prégnantes en nous dans la façon dont on se définit émotionnellement. Notre résistance à le faire peut se manifester par le fait de dire que c'est plus compliqué que ça, qu'il ne suffit pas de le décider, que ça ne peut pas marcher, que ce n'est pas possible, etc.. Si l'on pense ce genre de chose, je fais juste remarquer que dire ce genre de choses, c'est juste décider consciemment de ne pas prendre la décision consciente qui viendrait remplacer la décision « émotionnelle » concernée et rien d'autre.

Les décisions « émotionnelles », c'est de l'immatériel (du non matériel), ça n'a de réalité que celle qu'on décide de lui donner, il ne s'agit en aucun cas d'une réalité matérielle mais d'une réalité immatérielle qui est réelle seulement si on décide qu'elle l'est. Par contre, le fait de décider qu'elle est réelle pour nous lui donne une vraie réalité aussi réelle que la réalité matérielle. La réalité qu'on lui donne peut rendre vraiment très difficile la décision consciente de changer cette décision « émotionnelle », aussi difficile que c'est simple à faire. Pour le faire, dans un premier temps, il faut commencer par ne pas prendre la décision consciente de ne pas le faire en se racontant que ce n'est pas possible pour telle ou telle raison. Dans un deuxième temps (plus tard, si ce n'est pas le bon moment pour nous), il faut prendre la décision consciente de le faire en ayant conscience qu'il est très probable que cette décision consciente ne soit pas complètement prise. Enfin, par la suite, si nécessaire, il faut faire ce que nous avons expliqué dans ce paragraphe pour les décisions conscientes non complètement prises et les décisions conscientes remplacées, dans une situation particulière, par des décisions « émotionnelles ».

12) La souffrance morale et la violence

Tout au long de notre existence, les souffrances morales que l'on ressent s'accumulent, que ce soit des souffrances morales dont on souffre ou pas, si elles ne sont pas purgées comme indiqué dans ce livre. Ces blessures morales sur notre « corps » immatériel (notre être « émotionnel »)

sont comme des blessures physiques sur notre corps physique. Comme pour des blessures physiques, ces blessures morales nous font plus ou moins souffrir à certains moments. Que l'on ait bâti un mur ou non, lorsque l'intensité de la souffrance morale ressentie augmente et devient insupportable, il nous faut faire redescendre ce niveau d'intensité même si ça ne supprime pas les souffrances morales accumulées. Le moyen naturel pour faire redescendre cette intensité, c'est la violence en tant que deux mêmes choses de nature différente, la violence contre soi (scarification, comportement autodestructeur, suicide par exemple) et la violence contre les autres (violence morale ou/et violence physique, même chose de nature différente). Cette violence contre soi ou/et contre les autres permet de détourner son attention de la souffrance morale insupportable que l'on ressent et de faire redescendre l'intensité de cette souffrance morale en la « consommant » dans la violence.

Pour que les choses soient bien claires, si l'on peut expliquer la violence morale par des réactions, des logiques et des raisonnements émotionnels (non conscients), en aucun cas, ces réactions, ces logiques, ces raisonnements émotionnels (non conscients) ne peuvent justifier de faire preuve de violence morale, absolument jamais. C'est exactement la même chose pour la violence physique sauf dans un seul et unique cas, c'est la légitime défense. La légitime défense, c'est faire preuve de violence physique au moment où l'on est agressé physiquement et uniquement à ce moment-là. La violence physique avant une agression (préventive) ou après une agression n'est jamais justifiée quoi qu'on se raconte pour la justifier.

De plus, décider d'être violent moralement ou/et physiquement avec les autres (décider que c'est justifié) parce que, dans notre passé, des personnes ont été violentes moralement ou/et physiquement avec nous, est un raisonnement basé sur des logiques émotionnelles non cohérentes entre elles, ce raisonnement est non valable. En effet, les personnes qui ont été violentes moralement ou/et physiquement avec nous, ont elles aussi, comme tous les êtres humains, subi des violences morales ou/et physiques dans leurs passés, donc si l'on tient le même raisonnement, les violences morales ou/et physiques qu'elles nous ont fait subir sont alors justifiées. Et donc, si elles étaient justifiées alors elles ne peuvent pas justifier nos propres violences morales ou/et physiques. C'est totalement incohérent. Le seul et unique raisonnement qui est totalement cohérent, c'est que les personnes qui nous ont fait souffrir moralement ou/et physiquement sont pleinement responsables de fait et coupables (si c'est intentionnel) de leurs actes et que nous sommes nous aussi pleinement responsables de fait et coupables (si c'est intentionnel) de nos actes lorsque l'on est violent moralement ou/et physiquement avec quelqu'un d'autre (sauf en cas de légitime défense), rien d'autre ne peut le justifier.

Le fait de décider d'amener en justice une personne qui a été violente moralement ou/et physiquement avec nous par le passé peut infliger une souffrance morale à cette personne si elle le décide « émotionnellement » (de façon non consciente) ou/et consciemment. Nous sommes responsable de fait si c'est le cas mais nous ne sommes pas du tout coupable même si on savait que cela serait probable. En effet, la culpabilité est exclusivement la sienne car l'origine de cette souffrance morale est dans le fait de ne pas avoir assumé sa responsabilité de fait et sa culpabilité (si c'est intentionnel) lorsqu'il nous a infligé de la souffrance morale ou/et de la souffrance physique.

Tous les êtres humains accumulent de la souffrance morale depuis avant la naissance. Dans le ventre de la mère, de par l'éventuelle souffrance morale résultant de l'éventuelle souffrance physique due à la formation de leur corps physique mais aussi par imprégnation de la souffrance morale ou/et physique ressentie par la mère. Ensuite, après la naissance, ces souffrances morales s'accumulent selon l'environnement dans lequel on existe et l'être « émotionnel » que l'on est. La souffrance morale ressentie dépend de l'être « émotionnel » que l'on est, une même situation produira une souffrance morale différente ou même, pas de souffrance morale du tout, selon l'être « émotionnel » que l'on est. Nos souffrances morales s'accumulant, on a tendance naturellement à bâtir un mur entre nos souffrances morales et nous, et donc entre nos émotions et nous, afin de nous protéger de ces souffrances morales. Plus ces souffrances morales sont importantes, plus on bâtit un mur important pour nous en protéger. En faisant cela, nous nous isolons de plus en plus de nos émotions, et pour certains, lorsque ce mur devient trop important, ils peuvent ne plus ressentir d'émotions du tout. Ils peuvent donc décider consciemment ou/et « émotionnellement » de faire souffrir moralement ou/et physiquement les autres sans ressentir aucune empathie pour les autres. Ils peuvent assassiner, tuer, violer, torturer, etc., se comporter de façon inhumaine, de façon barbare. La réalité, c'est qu'en faisant ça, ils accumulent encore plus de souffrance morale derrière leur mur même s'ils en baissent l'intensité sur le moment, et qu'à chaque fois que ce mur se fissure ou cède, et avant qu'ils le remettent en place, cette souffrance morale accumulée et leurs émotions décuplées les rendent violents vis-à-vis d'eux-mêmes (tristesse profonde, comportements autodestructeurs, suicides par exemple) ou/et vis-à-vis des autres.

Pour ceux qui arrivent à toujours maintenir ce mur ou plutôt qui se mentent à eux-mêmes en se le disant, ce mur disparaîtra à l'instant de leur mort et ils auront alors conscience de tout ce qu'ils ont fait, et de leurs responsabilités de fait et morales par rapport à tout ce qu'ils ont fait (*pour ma part, je sais ce qu'il se passe à l'instant de la mort et après, c'est une certitude absolue, l'explication se trouve dans mon livre, déjà publié gratuitement, intitulé : « L'univers expliqué » ou « La folie raisonnée » (préambules)*).

Remarque : la violence n'est pas la seule façon de faire redescendre l'intensité de la souffrance morale accumulée, il y a d'autres possibilités comme parler de ces souffrances morales, avoir des pratiques spirituelles, hurler ou pleurer par exemple.

13) Conclusions sur la souffrance morale pour l'être humain

Tout ce qui est non matériel (immatériel) ne peut pas nous toucher physiquement. C'est nous et seulement nous qui décidons si ça nous touche moralement ou pas, et de la façon dont ça nous touche en fonction de la signification que ça a pour nous, de la signification qu'on lui donne. Cela peut nous toucher de deux façons différentes, deux mêmes choses de nature différente, soit de façon positive (joie, plaisir, bonheur, etc.), soit de façon négative (souffrance morale).

Pour ce qui est de la façon négative, elle est deux mêmes choses de nature différente, une souffrance morale qui ne fait pas souffrir en soi (agacement, énervement, etc.) mais peut finir par faire souffrir par accumulation, et une souffrance morale qui fait souffrir moralement (humiliation, colère, haine, rancœur, rancune, etc.). Il est possible, si on le décide consciemment, de retirer la

souffrance morale qui nous fait souffrir des différentes façons dont le non matériel (immatériel) nous touche (façon positive et façon négative qui fait souffrir, ou pas immédiatement mais par accumulation). On continue à être touché par le non matériel (l'immatériel) mais on n'en souffre pas. Pour cela, il faut remplacer les décisions « émotionnelles » (non conscientes) prises tout au long de notre existence concernant le fait de souffrir moralement par rapport à des choses non matérielles (immatérielles) par des décisions conscientes concernant les choses non matérielles (immatérielles) qui nous font souffrir en décidant qu'elles ne nous feront plus jamais souffrir, en changeant donc la signification qu'elles ont pour nous (attention : prendre ces décisions conscientes en accord avec soi-même).

Pour ne plus souffrir moralement, ne plus jamais souffrir moralement, il faut, dans un premier temps, purger la souffrance morale du passé qui a pour origine ce que l'on n'a pas fait, ce qui nous a été fait, et que l'on a permis par des décisions « émotionnelles » (non conscientes), en pardonnant comme nous l'avons expliqué dans ce livre.

Dans un deuxième temps, il faut prendre conscience de nos responsabilités de fait ou/et de nos responsabilités morales (culpabilité) dans tout ce que l'on a fait, au niveau de ce que l'on a fait et de l'intention que l'on avait lorsqu'on l'a fait, puis d'en assumer les conséquences.

Ces deux premières étapes permettent de purger la souffrance morale du passé et permettent donc de suivre les autres étapes sans l'influence néfaste de la souffrance morale qui est en nous.

Dans un troisième temps, il faut décider consciemment de ne plus souffrir moralement de tout ce qui est non matériel (immatériel) et décider consciemment de ne plus souffrir moralement de chaque chose qui nous fait habituellement souffrir moralement, donc remplacer les décisions « émotionnelles » (non conscientes) prises par le passé par rapport à ce qui nous fait souffrir moralement par des décisions conscientes de ne plus en souffrir moralement. Cette troisième étape permet de ne plus souffrir moralement de ce qui est non matériel (immatériel).

Dans un quatrième temps, il faut décider de ne jamais agir (dire, c'est aussi agir) avec l'intention de faire souffrir moralement ou/et physiquement quelqu'un d'autre. Il faut décider de ne jamais agir (dire, c'est aussi agir) si l'on sait que cela peut faire souffrir moralement ou/et physiquement quelqu'un d'autre sauf s'il s'agit de mettre quelqu'un d'autre devant ses propres responsabilités de fait ou/et morales (culpabilité) ou si l'on est en état de légitime défense. Il faut décider de toujours prendre ses responsabilités de fait et en assumer les conséquences au niveau de ce que l'on a fait. Cette quatrième étape permet de ne plus jamais souffrir moralement en étant coupable de ce que l'on a fait (intention) et de ce que l'on a pas fait, c'est à dire, de ne pas assumer les conséquences de ce que l'on a fait au niveau de ce que l'on a fait (ne pas assumer sa responsabilité de fait).

Dans un cinquième temps, il faut, à chaque fois, purger immédiatement la souffrance morale ressentie de par une décision consciente non prise complètement ou lorsqu'une décision « émotionnelle » vient remplacer une décision consciente que l'on avait prise (surprise, peur, émotions très fortes, etc.). Puis, il faut reprendre plus fermement la décision consciente concernée. Il ne faut pas oublier aussi de purger, à chaque fois, la souffrance morale qui ne nous fait pas souffrir en tant que telle (énervement, agacement, etc.) pour qu'elle ne s'accumule pas jusqu'à

nous faire souffrir. Cette cinquième étape permet de ne plus jamais permettre à la souffrance morale de s'inscrire en nous.

Ces cinq étapes permettent d'éliminer complètement et définitivement la souffrance morale en nous, ou plus exactement, permet de faire en sorte que la souffrance morale ne puisse plus jamais s'inscrire en nous et avoir une influence néfaste sur ce que l'on est (être « émotionnel » et corps physique) et sur ce que l'on fait. Cela nous permet de décider de l'être « émotionnel » que l'on décide d'être sans l'influence néfaste de la souffrance morale.

Remarque : comme nous l'avons vu, le corps physique et l'être « émotionnel » sont la même chose de nature différente, ce qui impacte l'un, impacte l'autre. Il est donc possible d'avoir un impact sur son être « émotionnel » y compris sur l'intensité de sa souffrance morale accumulée en agissant sur son corps physique (médecine chinoise, acupuncture, sophrologie, médicaments par exemple).

Dans le livre suivant, le 2^{ème} livre de cette trilogie, nous expliquerons la mécanique (simplicité complexe) qui est la base du fonctionnement humain. Cela permettra à ceux qui le veulent, après s'être débarrassés de la souffrance morale, de décider de celui qu'ils veulent être. Sans l'influence néfaste de la souffrance morale, et avec la compréhension et la connaissance de la façon dont fonctionnent tous les êtres humains sans exception, ils pourront décider quel est le meilleur eux-mêmes et avoir les moyens de prendre les décisions conscientes leur permettant de l'être. Chacun pourra construire l'être « émotionnel » qu'il veut être avec des décisions conscientes par rapport à l'être « émotionnel » qu'ils sont, être « émotionnel » différent de celui de tous les autres êtres humains. C'est chaque être humain qui sait quel est le meilleur être humain qu'il peut être et personne d'autre. Ces livres n'ont pas pour but d'expliquer ce que chacun doit être mais de donner les moyens à chacun de construire celui qu'il veut être sans l'influence néfaste de la souffrance morale.

Remarque : Les phobies sont de l'ordre du non matériel (immatériel), elles sont les conséquences de décisions « émotionnelles » passées (non conscientes) prises par rapport à l'objet de chaque phobie. Il est donc possible de remplacer la décision « émotionnelle » par rapport à une phobie par une vraie décision consciente de ne plus avoir cette phobie. Si cette décision consciente est vraiment prise, est réellement prise, si on est capable de prendre cette décision consciente (si c'est le bon moment pour nous par exemple), alors on n'aura plus cette phobie.

C'est à chacun de prendre conscience des décisions « émotionnelles » (non conscientes) du passé par rapport au non matériel (immatériel) qu'il veut remplacer par des décisions conscientes et de le faire lorsque c'est le bon moment pour lui. Si l'on n'est pas capable de changer une décision « émotionnelle » par une décision consciente, c'est que ce n'est pas le bon moment pour le faire. En aucun cas, cela signifie que c'est impossible à faire pour nous. Il suffit de décider consciemment de le faire à un autre moment, plus tard.

14) La souffrance morale pour ce que composent les êtres humains (les peuples par exemple)

Pour tout ce que composent les êtres humains (un couple, une famille, une entreprise, un peuple, etc.), la mécanique (simplicité complexe) que nous venons de décrire s'applique de la même façon que pour un être humain. Nous allons prendre l'exemple du peuple pour illustrer nos propos.

Pour cela, nous allons définir ce qu'est un peuple dans ce livre. Un peuple comme un être humain est deux mêmes choses de nature différente, un corps matériel et un « corps » immatériel (un être « émotionnel »).

Son corps matériel est composé de tous les corps matériels des individus qui le composent. La naissance et la mort naturelle des individus du peuple sont l'évolution naturelle du corps physique du peuple tout au long de son existence. La mort en grand nombre des individus du peuple (accidents, guerre, attentats terroristes, etc.) sont des blessures du corps physique du peuple qu'elles soient causées par des individus du peuple (violence du peuple contre lui-même) ou non (violences contre le peuple venue de l'extérieur). Les blessures physiques ou/et la mort violente de chaque individu du peuple (assassinats, meurtres, agressions physiques, accidents, etc.) sont le lien entre le corps physique et le « corps » immatériel (« être émotionnel ») du peuple qui sont un seul et même corps. Ce qui impacte l'un, impacte l'autre. Elles sont les conséquences de l'état émotionnel du « corps » immatériel (être « émotionnel ») du peuple.

Son être « émotionnel » (« corps » immatériel) est composé de tous les êtres « émotionnels » (« corps » immatériels) des individus qui le composent. L'être « émotionnel » (immatériel) qu'est le peuple est composé d'émotions (et de sentiments, ensembles d'émotions) qui sont chacune une émotion commune à une majorité d'individu de ce peuple. Les individus composant chaque majorité (chaque émotion) ne sont pas forcément les mêmes. La volonté du peuple pour chaque chose s'exprime par la volonté de la majorité des individus de ce peuple pour chacune de ces choses. Ce sont les décisions « émotionnelles » du peuple.

Les décisions conscientes du peuple sont prises par celui ou/et ceux qui les gouvernent, celui ou/et ceux qui le représentent. Ces représentants, ces gouvernants, sont mis en place selon une mécanique qui va de la démocratie à la dictature, démocratie et dictature qui sont en réalité la même chose de nature différente. La même chose, une dictature (le fait de dicter ce qui doit être aux autres, pas l'aspect moral lié au mot dictature), de nature différente, dictature de la majorité (démocratie) et dictature d'une minorité (dictature). La démocratie est l'élection d'un ou/et des représentants au vote de la majorité, selon la volonté de la majorité (si elle est une démocratie « en bonne santé »). La dictature est la prise du pouvoir par un ou/et des représentants soutenus par une minorité et tolérés par une majorité qui y trouve son compte. Si ce n'est pas le cas ou plus le cas, alors à plus ou moins court terme cette dictature tombe.

L'être conscient est composé des institutions comme le gouvernement exécutif et législatif, la justice, la police, etc.. L'être conscient peut être complice (excuser, justifier) ou/et « critique » de l'être « émotionnel » qu'il est (minorités, individus, majorités). Les médias (y compris les réseaux sociaux de nos jours) sont l'expression du ressenti émotionnel du peuple et informent l'être « émotionnel » qu'est le peuple des décisions conscientes prises par les institutions. L'être « émotionnel », les individus du peuple, choisissent alors d'y adhérer ou pas.

La mécanique décrite pour l'être humain est la même pour un peuple avec son corps physique et son « corps » immatériel qui est un être « émotionnel » et un être conscient. Nous allons maintenant prendre un exemple de fonctionnement du peuple pour illustrer cette mécanique : conflit entre deux peuples avec de la violence.

Remarque pour ceux qui ont lu ma description de la mécanique (simplicité complexe) selon laquelle fonctionne l'univers : Le peuple, son corps matériel et son corps immatériel, sont la perception que l'on en a dans notre réalité matérielle perçue mais pas du tout celle que ce peuple a dans sa propre réalité matérielle perçue. Dans sa propre réalité matérielle perçue, le corps physique et le « corps » immatériel (non matériel) du peuple que l'on vient de décrire, sont perçus tous les deux comme immatériels par lui, comme une partie du « corps » immatériel (être « émotionnel ») qu'il se perçoit être dans sa propre réalité matérielle perçue (comme pour l'humanité et les êtres humains dans l'explication de l'univers). Pour les êtres humains, le peuple est une réalité immatérielle de la réalité matérielle perçue des êtres humains. Pour le peuple, les êtres humains sont son être « émotionnel » (et son être conscient) dans sa propre réalité matérielle perçue.

15) Les peuples, la violence et la souffrance morale

Comme un être humain, un peuple accumule de la souffrance morale tout au long de son existence. Ces souffrances morales sont celles ressenties, pour chacune d'entre elles, par une majorité d'individus de ce peuple mais aussi celles ressenties, pour chacune d'entre elles, par une minorité d'individus de ce peuple. Chacune de ces souffrances morales, comme pour un être humain, crée de la violence pour faire redescendre l'intensité de cette souffrance morale, de la part des majorités (pour chaque souffrance morale) vers d'autres peuples (violence vis-à-vis des autres) et de la part des minorités (pour chaque souffrance morale) vers le peuple dont elles font partie (violence vis-à-vis de soi-même). Comme pour un être humain, il y a aussi la souffrance morale liée au fait de ne pas assumer sa responsabilité de fait dans ce qu'a fait un peuple et sa responsabilité morale (culpabilité) dans ce qu'a fait ce peuple. Toutes ces souffrances morales accumulées ont une influence néfaste sur ce qu'est ce peuple, l'être « émotionnel » qu'il est.

Un peuple qui a beaucoup de souffrances morales accumulées va facilement entrer en guerre contre d'autres peuples qu'elle soit militaire ou économique, et va « s'automutiler » par l'intermédiaire de certaines de ses minorités, tout cela créant encore plus de souffrances morales et même éventuellement des souffrances physiques (mort de certains des individus le composant). De plus, la souffrance morale du peuple étant celle de ses individus, au niveau d'un peuple qui souffre moralement, les violences individuelles (assassinats, meurtres, violences physiques et morales) vont augmenter de plus en plus. Ce sont les conséquences du fait que le corps physique et le « corps » immatériel (non matériel) sont un seul corps, et que ce qui impacte l'un, impacte l'autre.

Un peuple peut se débarrasser de sa souffrance morale selon le même processus que celui indiqué pour l'être humain. Mais ce processus doit s'apprécier sur deux niveaux, celui du peuple et celui des individus composant ce peuple.

Dans un premier temps, il faut purger la souffrance morale du passé qui a pour origine ce que le peuple n'a pas fait, ce qui lui a été fait (guerre, colonisation, esclavagisme, etc.) en pardonnant comme nous l'avons expliqué dans ce livre pour l'être humain. La décision consciente est prise par les institutions comme le gouvernement exécutif et législatif, et plus les individus du peuple adhèrent à cette décision, plus cette décision consciente est ferme et complètement prise. Si cette décision consciente n'est pas suivie par la majorité des individus composant le peuple, alors elle n'est pas réellement prise.

Dans un deuxième temps, il faut que le peuple prenne conscience de ses responsabilités de fait ou/et de ses responsabilités morales (culpabilité) dans tout ce qu'il a fait, au niveau de ce qu'il a fait et de l'intention qu'il avait lorsqu'il l'a fait vis-à-vis d'autres peuples, puis qu'il en assume les conséquences. La décision consciente de le faire est prise par les institutions comme le gouvernement exécutif et législatif, et plus les individus du peuple adhèrent à cette décision, plus cette décision consciente est ferme et complètement prise. Si cette décision consciente n'est pas suivie par la majorité des individus composant le peuple, alors elle n'est pas réellement prise.

Ces deux premières étapes permettent de purger la souffrance morale du passé et permettent donc de suivre les autres étapes sans l'influence néfaste de la souffrance morale qui est au niveau du peuple, de la majorité des individus qui le composent.

Dans un troisième temps, il faut que le peuple décide consciemment de ne plus souffrir moralement de tout ce qui est non matériel (immatériel) et décide consciemment de ne plus souffrir moralement de chaque chose qui le fait habituellement souffrir moralement, donc remplacer les décisions « émotionnelles » (non conscientes) prises par le passé par rapport à ce qui le fait souffrir moralement par des décisions conscientes de ne plus en souffrir moralement. La décision consciente est prise par les institutions comme le gouvernement exécutif et législatif, et plus les individus du peuple adhèrent à cette décision, plus cette décision consciente est ferme et complètement prise. Si cette décision consciente n'est pas suivie par la majorité des individus composant le peuple, alors elle n'est pas réellement prise. Cette troisième étape lui permet de ne plus souffrir moralement de ce qui est non matériel (immatériel).

Dans un quatrième temps, il faut que le peuple décide de ne jamais agir (dire, c'est aussi agir) avec l'intention de faire souffrir moralement ou/et physiquement un autre peuple. Il faut qu'il décide de ne jamais agir (dire, c'est aussi agir) s'il sait que cela peut faire souffrir moralement ou/et physiquement un autre peuple sauf s'il s'agit de le mettre devant ses propres responsabilités de fait ou/et morales (culpabilité) ou s'il est en état de légitime défense. Il faut que le peuple décide de toujours prendre ses responsabilités de fait et d'en assumer les conséquences au niveau de ce qu'il a fait. La décision consciente est prise par les institutions comme le gouvernement exécutif et législatif, et plus les individus du peuple adhèrent à cette décision, plus cette décision consciente est ferme et complètement prise. Si cette décision consciente n'est pas suivie par la majorité des individus composant le peuple, alors elle n'est pas réellement prise. Cette quatrième étape permet au peuple de ne plus jamais souffrir moralement en étant coupable de ce qu'il a fait (intention) et de ce qu'il n'a pas fait, c'est à dire, de ne pas assumer les conséquences de ce qu'il a fait au niveau de ce qu'il a fait (ne pas assumer sa responsabilité de fait).

Dans un cinquième temps, il faut, à chaque fois, que le peuple purge immédiatement la souffrance morale ressentie de par une décision consciente non prise complètement ou lorsqu'une

décision « émotionnelle » vient remplacer une décision consciente qu'il avait prise (surprise, peur, émotions très fortes, etc.). Puis, il faut qu'il reprenne plus fermement la décision consciente concernée. Il ne faut pas oublier aussi de purger, à chaque fois, la souffrance morale qui ne le fait pas souffrir en tant que telle (énervement, agacement, etc.) pour qu'elle ne s'accumule pas jusqu'à le faire souffrir. La décision consciente est prise par les institutions comme le gouvernement exécutif et législatif, et plus les individus du peuple adhèrent à cette décision, plus cette décision consciente est ferme et complètement prise. Si cette décision consciente n'est pas suivie par la majorité des individus composant le peuple, alors elle n'est pas réellement prise. Cette cinquième étape permet de ne plus jamais permettre à la souffrance morale de s'inscrire au niveau du peuple donc au niveau de la majorité des individus composant ce peuple.

Si un peuple et la majorité des individus qui le composent fait tout ça, alors il se libèrera de la souffrance morale, de son influence néfaste sur ce qu'il est, donc de beaucoup de violence qu'elle soit dirigée vers l'intérieur ou vers l'extérieur. Bien évidemment, plus la majorité des individus qui le composent sera importante, plus ce peuple sera libéré de la souffrance morale.

Nous allons maintenant décrire ce qu'il se passe lorsque deux peuples sont en conflit très grave afin d'illustrer nos propos. Ce qui va suivre est une description générale et rien d'autre. Si des individus d'un peuple reconnaissent leur peuple dans cette description, c'est eux et eux seuls qui décident que c'est leur peuple qui est concerné. Et si ce qu'ils reconnaissent leur pose problème, c'est leur propre jugement moral qui s'applique à ce qu'ils reconnaissent et sûrement pas le mien. D'ailleurs, je n'ai pas de jugement moral sur les autres quels qu'ils soient, seulement sur des actes, je n'applique mon jugement moral que sur moi, pas sur les autres. S'ils sont tentés de me reprocher leur propre jugement moral sur eux ou sur leur peuple, qu'ils s'interrogent plutôt pour savoir pourquoi ce qu'ils reconnaissent est un problème au niveau de leur propre jugement moral.

Un conflit entre deux peuples commence par de la violence morale ou/et physique (mort d'individus composant au moins un des deux peuples) due à de la souffrance morale accumulée par au moins un de ces deux peuples ou/et de la souffrance morale dont l'origine est au moins un des deux peuples. Une fois le conflit engagé, la violence morale ou/et physique infligée à l'autre peuple lui permet de baisser l'intensité de sa souffrance morale mais la réaction violente (morale ou/et physique) de l'autre peuple augmente la souffrance morale accumulée du peuple qui a été violent. Ils entrent alors dans un cercle vicieux où chaque peuple fait baisser l'intensité de sa souffrance morale par de la violence morale ou/et physique vis-à-vis de l'autre peuple, en la justifiant par la souffrance morale ou/et physique qu'il a subi, avec une augmentation de sa souffrance morale accumulée par la réaction violente de l'autre peuple à la violence qu'il vient de lui infliger. Cela se termine à peu près tout le temps par la « destruction » morale (capitulation morale par exemple) ou/et physique (perte de la guerre par exemple) d'un des deux peuples après que ces deux peuples aient subi plus ou moins de souffrances morales ou/et physiques (mort d'individus composant ces peuples) pendant plus ou moins longtemps. La mécanique est la même pour un conflit entre deux êtres humains.

Plus le conflit dure, plus la souffrance morale accumulée augmente même si son intensité est régulièrement diminuée par de la violence. Plus la souffrance morale accumulée augmente, plus le mur bâti, pour s'isoler de cette souffrance morale, est important. Ce mur bâti, qu'il soit dû à la durée du conflit ou à une souffrance morale de départ très importante, isole aussi de plus en plus

un peuple de ses émotions, émotions qui sont celles de la majorité des individus composant ce peuple, mûr qui est aussi bâti par cette majorité d'individus. Lorsque le mur devient, est, trop important, ce peuple et la majorité des individus le composant deviennent capables de commettre des actes de barbarie comme la torture, le viol, le massacre d'enfants, les actes de cruauté, le bombardement de populations civiles, le massacre de population civile, le génocide, etc.. Rien, absolument rien ne justifie les actes de barbarie quoi que l'on se raconte pour les justifier, il y a toujours moyen de faire autrement. Il n'y a pas de degrés dans les actes de barbarie, un acte de barbarie est de la barbarie, le summum de la violence vis-à-vis des autres. La seule violence qui se justifie pour un peuple comme pour un individu est la violence physique liée à la légitime défense. La légitime défense, c'est uniquement au moment de l'agression, ni avant (prévention), ni après. Ces actes de barbarie, en plus de la souffrance physique qu'ils causent, augmentent de façon très importante la souffrance morale accumulée des peuples concernés, y compris celle du peuple qui a commis ces actes et de ses individus, qu'ils aient commis ces actes de barbarie ou pas (culpabilité individuelle et du peuple, que ses individus soient dans le déni ou pas).

Entrer dans un conflit grave, que ce soit pour un peuple ou pour un être humain, c'est entrer dans un processus très négatif car cela augmentera obligatoirement la souffrance morale accumulée au départ du conflit et cela de façon importante, cette souffrance morale accumulée ayant un effet néfaste sur ce que ce peuple ou cet être humain est et fait. Celui qui est le vainqueur lors d'un conflit grave réduit l'intensité de sa souffrance morale accumulée en dernier et peut donc avoir l'impression d'avoir gagné. Mais en réalité, il a aussi augmenté sa souffrance morale accumulée de façon importante durant ce conflit et est donc perdant avec des conséquences néfastes sur ce qu'il est. Entrer dans un conflit grave, c'est toujours du perdant/perdant. Seul le fait d'être en état de légitime défense lors d'une agression physique (uniquement physique) permet de ne pas ressentir de souffrance morale en exerçant une violence physique (uniquement physique) contre l'autre au moment de l'agression physique car la responsabilité morale (culpabilité) est totalement celle de celui qui agresse physiquement quelles que soient les conséquences de la défense physique légitime.

Pour chaque peuple qui serait en conflit grave, à chaque fois qu'il prend une décision consciente ou/et « émotionnelle » de faire souffrir moralement ou/et physiquement le peuple avec lequel il est en conflit grave, il se condamne à plus de souffrance morale ou/et physique pour les individus le constituant et leurs enfants, et s'il continue à prendre ce genre de décisions, pour leurs descendants. Cela peut durer pendant des années, voire des dizaines d'années, tant qu'un des peuples en conflit grave n'aura pas détruit moralement ou/et physiquement l'autre peuple. La violence morale que ce peuple subit, que les individus le constituant subissent, est celle dont l'origine est le peuple avec lequel il est en conflit grave qui réagit par la violence à la violence qui lui est infligée. C'est aussi la violence morale ou/et physique que ce peuple s'inflige, que les individus constituant ce peuple s'infligent entre eux de par l'intensité très importante de la souffrance morale accumulée. Si les violences morales ou/et physiques du passé infligées à un peuple peuvent paraître justifier l'injustifiable (qu'il décide d'infliger des souffrances morales ou/et physique à un autre peuple), elles ne peuvent en aucun cas justifier de condamner les individus constituant son propre peuple à plus de souffrances morales ou/et physique. Pourquoi, pour un peuple, décider de s'infliger et d'infliger aux individus qui le composent de la souffrance morale ou/et physique pour des raisons d'ego, de fierté, de vengeance, de revanche, de haine, etc. ?

Pour des peuples qui seraient en conflit grave, la « destruction » morale (capitulation morale par exemple) ou/et physique (perte de la guerre par exemple) d'un des deux peuples n'est pas la seule solution possible pour sortir de ce conflit grave. Il est possible, pour un peuple, de décider consciemment (institutions, représentants, gouvernants, son être conscient) avec l'obligatoire adhésion de la majorité des individus de ce peuple (son être « émotionnel »), dans l'idéal la très grande majorité de ce peuple, de ne plus souffrir moralement de ce grave conflit. Pour cela, il est nécessaire que la majorité (voire la très grande majorité) des individus de ce peuple purge sa souffrance morale accumulée comme indiqué dans ce livre puis décide consciemment de ne plus souffrir moralement de ce conflit grave. Si cela est fait alors ce peuple ne souffrira plus de tout ce qui est immatériel dont l'origine est le peuple avec lequel il était en conflit, n'agira plus pour faire souffrir moralement ou/et physiquement le peuple avec lequel il était en conflit, et n'utilisera la violence physique contre le peuple avec lequel il était en conflit que lorsqu'il sera éventuellement en légitime défense et uniquement à ce moment-là. Si les deux peuples prennent cette décision consciente ensemble, alors le conflit grave cessera immédiatement, et ils pourront reconstruire avec le temps une relation apaisée entre eux.

Pour un peuple qui serait en conflit grave, si l'être conscient (institutions, représentants, gouvernants) ne veut pas décider consciemment de ne plus souffrir moralement de ce grave conflit, alors l'être « émotionnel » (les individus constituant ce peuple) peut le lui suggérer et même le lui imposer si nécessaire (prise de conscience). Pour cela, il faut qu'une majorité, voire une très grande majorité, des individus de ce peuple prennent conscience de ce que l'on vient d'expliquer et décide de ne plus souffrir moralement de ce grave conflit (pardon puis décision consciente). Puis qu'elle exprime publiquement cette volonté, cette décision de façon massive. Par exemple, diffuser gratuitement ce livre gratuit au sein de ce peuple, chaque lecteur convaincu communiquant ce livre aux gens qu'il aime, à ses proches, et éventuellement aux autres, peut permettre cette prise de conscience. Ensuite, c'est à chaque peuple de décider comment l'exprimer publiquement.

Pour ce qui est de l'expression publique de la volonté du peuple de dire « STOP » à ce conflit grave, il est possible de mettre en place un moyen d'action qui a toutes les probabilités de marcher. Lorsqu'au moins une grande majorité des individus d'un peuple veulent qu'un conflit grave avec un autre peuple cesse, un appel à manifester est lancé pour le jour de la semaine où il y a le moins d'activité économique (le dimanche en France par exemple) avec pour consigne de ne pas casser et qu'il n'y ait pas la moindre violence de la part de ceux qui manifestent. Cette manifestation consiste à ce que tous les individus qui veulent exprimer cette volonté descendent dans la rue ou la route devant chez eux, bloquent cette rue ou cette route de façon visible, en toute sécurité, puis passe la journée avec leurs voisins sur cette rue ou cette route de façon festive. Un appel à manifester pour le même jour de la semaine suivante est lancé au cas où la volonté majoritaire du peuple n'est pas prise en compte avec cette fois-ci, aucune consigne de donnée. Chaque peuple décidera de la façon dont il manifeste la fois suivante. Il est alors peu probable que les institutions, les représentants du peuple, les gouvernants prennent le risque de ne pas prendre en compte la volonté majoritaire du peuple (s'il y a par exemple 80% du peuple dans la rue).

Remarque : Dans ce paragraphe, on parle d'imposer ce que j'explique, il est donc nécessaire de préciser les choses en ce qui concerne le fait d'imposer ce que j'explique. Au niveau d'un individu quel qu'il soit, il est impossible d'imposer ce que j'explique d'autant plus que cela pourrait avoir

des conséquences néfastes pour l'individu en question si l'on insiste. Si la connaissance de ce que j'explique peut venir de l'extérieur d'un individu, l'application de ce que j'explique ne peut venir que de l'intérieur de cet individu de par son adhésion à ce que j'explique à condition que ce soit en accord avec ce qu'il est et que ce soit le bon moment pour lui. En aucun cas, il ne peut se forcer à adhérer à ce que j'explique sans conséquences négatives pour lui sur son être « émotionnel » et son corps physique comme nous l'avons expliqué précédemment. Alors, le lui imposer, est un non-sens. C'est la même chose pour un peuple mais on est à un niveau différent en tant qu'individus. Un peuple ne peut pas imposer ce que j'explique à un autre peuple, c'est impossible. Si la connaissance de ce que j'explique peut venir de l'extérieur d'un peuple, l'application de ce que j'explique ne peut venir que de l'intérieur de ce peuple de par son adhésion à ce que j'explique à condition que ce soit en accord avec ce qu'il est et que ce soit le bon moment pour lui. L'intérieur de ce peuple, son être « émotionnel », ce sont les individus (leurs êtres « émotionnels ») qui le composent et son être conscient, ce sont les institutions qui le gouvernent. Si le gouvernement (l'être conscient) décide d'adhérer (prend la décision consciente d'adhérer) à quelque chose (ce que j'explique par exemple) alors que les individus du peuple (l'être « émotionnel », la majorité de leurs êtres « émotionnels ») n'y adhèrent pas (la majorité d'entre eux n'est pas en accord avec ce qui est décidé consciemment par l'être conscient, que ce n'est pas le bon moment pour eux), alors il est probable que des minorités d'individus de ce peuples vont s'affronter d'une manière ou d'une autre ou/et vont protester plus ou moins violemment contre la décision du gouvernement (la décision consciente) créant ainsi de la souffrance morale supplémentaire (effet négatif de la décision consciente forcée sur l'être « émotionnel ») et même possiblement de la souffrance physique (mort d'individus du peuple, effet négatif de la décision consciente forcée sur le corps physique). Si le gouvernement (l'être conscient) décide d'adhérer (prend la décision consciente d'adhérer) à quelque chose (ce que j'explique par exemple) et que les individus du peuple (l'être « émotionnel », la majorité de leurs êtres « émotionnels ») y adhèrent, alors la décision consciente sera réellement prise, et plus les individus du peuple y adhèrent et plus la décision consciente sera complètement prise. Si le gouvernement (l'être conscient) décide de ne pas adhérer (prend la décision consciente de ne pas adhérer) à quelque chose (ce que j'explique par exemple) alors que les individus du peuple (l'être « émotionnel », la majorité de leurs êtres « émotionnels ») y adhèrent, alors les individus du peuple peuvent imposer au gouvernement (l'être conscient) ce à quoi ils adhèrent (prise de conscience). Plus il y a d'individus qui adhèrent, plus la prise de conscience est importante et s'impose. Il s'agit là, non pas de quelque chose qui s'impose de l'extérieur du peuple mais qui s'impose à l'intérieur du peuple. Par contre, au niveau des individus du peuple, prendre cette décision consciente ne peut pas leur être imposé.

16) Le mur bâti par un peuple pour se protéger de la souffrance morale

Un peuple, comme un être humain, s'il ne purge pas sa souffrance morale accumulée, bâtit un mur pour se protéger de cette souffrance morale. Ce mur se construit au niveau des individus qui composent ce peuple, entre des individus qui composent ce peuple. D'une part, il y a ceux qui « incarnent » la souffrance morale et d'autre part, il y a ceux qui « incarnent » le déni de la souffrance morale.

Ceux qui « incarnent » la souffrance morale sont ceux qui font preuve de violence morale ou/et physique vis-à-vis des autres, ceux qui tuent, qui violent, qui volent, qui agressent physiquement, qui font preuve de racisme ou de xénophobie, qui font preuve d'homophobie, ceux qui veulent éliminer du peuple des individus en fonction de ce qu'ils sont et de ce qu'ils pensent, etc..

Ceux qui « incarnent » le déni de la souffrance morale sont ceux qui sont pour la peine de mort, pour la censure de ceux qui sont le mal pour eux, ceux qui luttent contre les homophobes, les néo antiracistes qui luttent contre les racistes, les néo antifascistes qui luttent contre les fascistes, les néo humanistes, ceux qui se perçoivent comme incarnant le camp du bien, qui veulent éliminer le clan du mal, etc.. Ils sont dans le déni car ils sont la même chose de nature différente que ceux contre lesquels ils luttent, exactement la même chose, des personnes qui veulent éliminer d'autres personnes en fonction de ce qu'ils sont et de ce qu'ils pensent, de nature différente car ceux qu'ils veulent éliminer sont de nature différente. Par exemple, les homophobes qui veulent éliminer les homosexuels et les néo LGBT qui veulent éliminer les homophobes, les racistes qui veulent éliminer les personnes de couleur et les néo antiracistes qui veulent éliminer les racistes. Par contre, lutter contre le racisme et non contre les racistes ou lutter contre l'homophobie et non contre les homophobes par exemple, ce n'est pas du tout la même chose. Les néo humanistes sont aussi l'incarnation du déni car ce qui compte pour eux, ce n'est pas de faire preuve d'un réel humanisme vis-à-vis des autres mais de se convaincre et de convaincre les autres qu'ils sont des humanistes, qu'ils sont dans le camp du bien. Par exemple, les personnes qui sont pour accueillir tout le monde (camp du bien) mais qui laissent dormir les personnes « accueillies » (y compris des enfants) dans la rue alors qu'ils ont les moyens et la place pour accueillir au moins un migrant ou une famille de migrants chez eux. De plus, ils « créent » des situations, migrants dans des situations inhumaines par exemple, qui génèrent beaucoup de souffrances morales ou/et physiques. Bien évidemment tous les humanistes ne sont pas des néo humanistes, tous les antiracistes ne sont pas des néo antiracistes, tous les LGBT ne sont pas des néo LGBT, etc.. Quand on passe de la lutte contre quelque chose à la lutte contre celui qui pourrait éventuellement être à l'origine de ce quelque chose, on devient exactement la même chose que celui qui était à l'origine du quelque chose que l'on combattait, de nature différente mais la même chose.

Plus la violence morale ou/et physique augmente au niveau d'un peuple, plus la violence morale (la censure est de la violence morale) ou/et physique du camp du déni augmente, donc plus la violence morale et physique augmente au sein du peuple. Plus le mur devient important, plus le peuple s'isole de ces émotions, plus l'être conscient (institutions) s'isole de l'être « émotionnel » (les individus composant le peuple) et plus les individus du peuple se catégorisent et s'isolent des autres catégories. Cela amène à toujours plus de souffrance morale et physique pour le peuple et les individus le composant. Donc à toujours plus de violence.

Remarque : pour ma part, je serai toujours en opposition par rapport à ceux qui veulent éliminer une personne en fonction de ce qu'elle est et de ce qu'elle pense quoi qu'elle soit. Pour moi, une personne a le droit d'être ce qu'elle est, de penser ce qu'elle pense et de dire ce qu'elle pense à condition qu'il soit clair que ce n'est que ce qu'elle pense. Le conditionnel est par définition le temps qui exprime ce que l'on pense, si l'on n'emploie pas le conditionnel, on se doit de préciser que ce que l'on dit n'est que ce que l'on pense, rien de plus. Sans cela, ce que l'on dit est affirmé comme une réalité, une vérité, et non comme ce que l'on pense. Je serai toujours en

opposition par rapport à ceux qui disent des choses comme des réalités, des vérités, ou/et qui font des choses, contre la liberté de chacun d'être ce qu'il est, et contre la liberté de chacun de penser et de dire ce qu'il pense. La liberté est dans le respect de l'autre, sans le respect de l'autre, ça ne s'appelle pas de la liberté mais de la tyrannie.

17) Conclusion

Nous sommes dans une période où la souffrance morale accumulée de beaucoup de peuple est de plus en plus importante même si une grande partie de ces peuples en ont baissé l'intensité ressentie par de la violence morale ou/et physique lors des siècles précédents (guerres, guerres mondiales, génocides, massacres de masse, terrorisme, esclavage, colonisation, etc.). Nous sommes dans une période où beaucoup d'individus des peuples accumulent de la souffrance morale ou/et de la souffrance physique, sont violents moralement ou/et physiquement pour réduire l'intensité de leurs souffrances morales, infligeant donc de plus en plus de souffrances morales ou/et physiques à eux-mêmes et aux autres, augmentant donc la souffrance morale accumulée de beaucoup d'individus dont eux-mêmes, augmentant donc la violence. Cette spirale négative, des peuples et des individus de ces peuples, amène inévitablement vers un avenir très sombre pour tous les peuples et les êtres humains, d'autant plus que nous sommes en train de « détruire » l'environnement dans lequel on existe, ce qui va engendrer encore plus de violences et de souffrances, morales et physiques (migrations climatiques par exemple).

Si l'on ne veut pas se noyer dans la souffrance morale, la violence et la souffrance physique, avant qu'il ne soit trop tard, il est temps pour chaque être humain de prendre conscience de la mécanique de la souffrance morale, de purger sa souffrance morale du passé et de s'affranchir de la souffrance morale à l'avenir et de la violence morale ou/et physique qu'elle engendre. Chaque être humain qui prendra cette décision consciente permettra en tant qu'individu d'un peuple de purger la souffrance morale de ce peuple (sa part de souffrance morale) et d'affranchir ce peuple de la souffrance morale à l'avenir (si la majorité des individus de ce peuple le font). Chaque peuple qui prendra cette décision consciente permettra en tant que peuple de l'humanité de purger la souffrance morale de l'humanité et d'affranchir l'humanité de la souffrance morale à l'avenir. Cela ne peut se faire qu'au niveau de chaque être humain de par sa compréhension de ce qu'est la souffrance morale et de par la diffusion de cette compréhension au niveau de ses plus ou moins proches. C'est possible, c'est même aussi simple que ça paraît impossible. Il est temps de ne plus être esclaves de nos décisions « émotionnelles » et de prendre chacun les décisions conscientes qui nous permettront de décider quel être « émotionnel » on décide d'être sans l'influence néfaste de nos souffrances morales.

Et puis, franchement, pour tout ce qui est non matériel (immatériel), on peut décider consciemment de ne pas être touché en souffrant moralement mais aussi d'être touché positivement (joie, plaisir, empathie, etc.), en fonction de la signification (de la réalité) que l'on décide de donner à tout ce qui est non matériel (immatériel), alors pourquoi ne pas le décider consciemment ? (c'est tellement plus sympas à vivre ...).

Dans le prochain paragraphe, je vais faire une proposition en ce sens à chaque lecteur de ce livre. Je parlerai dans ce paragraphe d'une deuxième proposition que je ferai, si et seulement si par miracle (les miracles, c'est possible), la première proposition est mise en place.

18) Annexe : proposition à chaque être humain qui lit ce livre

Nous allons, dans ce paragraphe, donner un texte pour un traité pour la paix entre les nations, expliquer son fonctionnement, expliquer pourquoi un tel traité est aussi simple à mettre en place que cela paraît impossible, et enfin, donner une idée de la 2^{ème} proposition que je ferai si et seulement si la première proposition est mise en place.

Texte pour un traité pour la paix entre les nations :

Article 1 : Les articles de ce traité pour la paix entre les nations ne peuvent pas être modifiés. Toute modification de ces articles entraîne la nullité de ce traité.

Article 2 : Tous les signataires de ce traité considèrent ce traité comme absolument prioritaire sur toute autre alliance militaire quelle qu'elle soit. Toute nation de ce traité ne respectant pas ce point sera automatiquement et sans appel exclue de ce traité.

Ce traité n'est effectif que si au moins deux nations possédant un arsenal nucléaire conséquent en font partie.

Article 3 : chaque nation signataire de ce traité a le droit à un représentant (assisté par une équipe de 10 personnes maximum), titulaire d'une voix pour chaque vote, qui siège dans une commission permanente chargée de définir les frontières d'un pays (nation) entrant dans ce traité en cas de litige avec une autre nation signataire de ce traité, chargée de décider de la réalité d'un génocide ou du massacre de civils perpétré par une nation de ce traité et ses dirigeants, et chargée de décider du pourcentage de PIB qu'une nation doit verser pour le fonctionnement de ce traité. Elle doit absolument faire ce dont elle est chargée dans les délais indiqués dans les articles de ce traité. Cette commission doit aussi préciser certaines modalités de fonctionnement indiquées dans les articles de ce traité.

Les représentants de chaque nation de ce traité peuvent être présents de façon dématérialisée lors des réunions de la commission selon des modalités définies par la majorité des membres de cette commission la première fois puis par la majorité des 2/3 pour les éventuelles modifications ultérieures.

Article 4 : Toute nation qui le demande est automatiquement et immédiatement intégrée à cet accord (sauf si l'un des membres du gouvernement ou le chef d'état de la nation demanderesse est à l'origine d'au moins une exclusion d'une nation de ce traité ou appartient à un parti à l'origine d'au moins une exclusion d'une nation de ce traité, alors la demande d'adhésion de cette nation à ce traité est automatiquement et sans appel refusée) avec ses frontières reconnues internationalement ou ses frontières définies par la commission de ce traité s'il y a un litige sur

celles-ci avec une autre nation de ce traité et si ce litige ne met pas en cause les frontières définies dans ce traité pour la nation de ce traité avec laquelle il y a un litige. Une fois les frontières, d'une nation de ce traité, définies avec une ou plusieurs autres nations de cet accord dans ce traité, ces frontières ne peuvent plus jamais être modifiées sauf en cas d'accord écrit et publique entre les nations de ce traité concernées par ces frontières. Une nation qui a fait partie de ce traité, garde les frontières définies dans cet accord avant son exclusion, lorsqu'elle demande à adhérer de nouveau à ce traité. Une nation de ce traité peut demander une modification de ses frontières prises en compte dans cet accord si la modification de ces frontières ne concerne aucune nation de ce traité ou ayant fait partie de ce traité. Lorsque deux pays en guerre demandent l'adhésion à ce traité en même temps (dans un intervalle de temps de 48 heures maximum), les frontières retenues entre ces deux nations au niveau de ce traité sont celles qui étaient reconnues internationalement au début de la guerre en cours ou celles décidées par la commission de ce traité en cas de litige.

Les votes de la commission concernant la définition des frontières d'une nation sont à la majorité lors de la première adhésion d'une nation, pour la première définition de ses frontières dans ce traité. Les votes de la commission concernant la définition des frontières d'une nation sont à la majorité des 2/3 pour toutes les demandes de modification des frontières ultérieures. Ces décisions doivent être prises dans un délai maximum de 48h.

Aucun jugement moral d'aucune sorte ne peut s'opposer à l'adhésion d'une nation qui le demande, seul et uniquement le fait qu'un des demandeurs d'une nation soit à l'origine de l'exclusion d'une nation de ce traité ou appartienne à un parti qui est à l'origine de l'exclusion d'une nation de ce traité, fait que la demande d'adhésion de cette nation est automatiquement et sans appel, rejetée.

Article 5 : L'adhésion d'une nation ne peut être demandée que par le gouvernement et le chef d'état de cette nation. Si l'un des membres du gouvernement ou le chef d'état d'une nation est à l'origine d'au moins une exclusion d'une nation de ce traité, la demande d'adhésion de cette nation à ce traité est automatiquement et sans appel refusée. Si l'un des membres du gouvernement ou le chef d'état qui demande l'adhésion d'une nation à ce traité fait partie d'un parti politique qui est à l'origine d'au moins une exclusion d'une nation de ce traité, la demande d'adhésion de cette nation à ce traité est automatiquement et sans appel refusée. Chaque nation de ce traité s'engage à ne pas mettre, en tant que chef d'état ou en tant que membre du gouvernement, une personne à l'origine d'au moins une exclusion d'une nation de ce traité ou une personne appartenant à un parti politique à l'origine d'au moins une exclusion d'une nation de ce traité, même si cela concerne l'exclusion d'une autre nation que la sienne. Si une nation ne respecte pas cet engagement, elle est automatiquement et sans appel exclue de ce traité.

Article 6 : Une nation de ce traité ne peut pas apporter une aide militaire quelle qu'elle soit (des hommes ou/et du matériel) à une nation ne faisant pas partie de ce traité lorsqu'elle est attaqué militairement par une autre nation de ce traité. Une nation qui le ferait, serait automatiquement et sans appel exclue de ce traité.

Article 7 : Une nation de ce traité ne peut pas commettre un génocide ou un massacre de masse de civils où que ce soit selon les définitions décidées par la commission de ce traité.

Les votes de la commission, concernant la définition d'un génocide et d'un massacre de masse de civils, sont, pour chacun, à la majorité lors de leurs premières définitions dans ce traité. Ces décisions doivent être prises dans un délai maximum de 1 mois après la mise en place de ce traité.

Les votes de la commission concernant la définition d'un génocide et d'un massacre de masse de civils sont, pour chacun, à la majorité des 2/3 pour toute modification de ces définitions. Ces décisions doivent être prises dans un délai maximum de 1 mois après la demande de modification.

Les votes de la commission concernant la réalité d'un génocide ou d'un massacre de masse de civils par une nation de ce traité sont à la majorité des 2/3. Ces décisions doivent être prises dans un délai maximum de 48h après le signalement si le génocide ou le massacre de masse de civils signalé est en cours. Ces décisions doivent être prises dans un délai maximum de 1 mois après le signalement si le génocide ou le massacre de masse de civils signalé n'est pas en cours.

Être complice d'un génocide ou d'un massacre de masse de civils selon les termes décidés par la commission de ce traité est considéré dans ce traité comme commettre un génocide ou un massacre de masse de civils selon les termes décidés par la commission de ce traité.

Une nation qui commettrait un génocide ou un massacre de masse de civils où que ce soit selon les définitions décidées par la commission et après validation de leurs réalités par la commission, serait automatiquement et sans appel exclue de ce traité que la nation, dont le peuple ou les civils sont les victimes de ce génocide ou de ce massacre de masse de civils, fasse partie de ce traité ou non.

Article 8 : Une nation de ce traité ne peut pas attaquer militairement une autre nation de ce traité.

Est considéré comme une attaque militaire, l'attaque du territoire national d'une autre nation de ce traité au moyen de matériels militaires à partir de son territoire national ou du territoire national d'une autre nation qu'elle fasse partie de ce traité ou non. La nation du traité militairement attaquée avertit la commission de ce traité qui avertit tous les membres de cette commission sans exception d'aucune sorte, la nation du traité qui attaque militairement est automatiquement et sans appel exclue de ce traité, et la nation militairement attaquée peut immédiatement commencer à se défendre, y compris en attaquant militairement la nation exclue de ce traité sur son territoire national.

Est considéré comme une attaque militaire, le passage de la frontière d'une autre nation du traité avec des moyens militaires (humains ou/et matériels) à partir de son territoire national ou du territoire national d'une autre nation qu'elle fasse partie de ce traité ou pas, à partir du moment où ces moyens militaires causent directement la mort ou la blessure physique d'au moins un civil ou un militaire de la nation de ce traité dont la frontière est franchie, au niveau de son territoire national. La nation militairement attaquée avertit la commission de ce traité qui avertit tous les membres de cette commission sans exception d'aucune sorte, la nation qui attaque militairement est automatiquement et sans appel exclue de ce traité, et la nation militairement attaquée peut immédiatement commencer à se défendre, y compris en attaquant militairement la nation exclue de ce traité sur son territoire national.

À partir du moment, où le passage de la frontière d'une autre nation du traité avec des moyens militaires (humains ou/et matériels) à partir de son territoire national ou du territoire national d'une autre nation qu'elle fasse partie de ce traité ou pas, ne cause pas directement la mort ou la blessure physique d'au moins un civil ou un militaire de la nation de ce traité dont la frontière est franchie, au niveau de son territoire national, la nation militairement envahie avertit la commission de ce traité qui avertit tous les membres de cette commission sans exception d'aucune sorte. À partir du moment où la nation de ce traité, qui a envahi militairement une autre nation de ce traité, est avertie, elle a un délai maximum de deux heures pour donner l'ordre à ses forces militaires de retourner le plus directement possible sur son territoire. Si ce n'est pas le cas, l'envahissement militaire sera considéré comme une attaque militaire. La nation qui attaque militairement sera automatiquement et sans appel exclue de ce traité. La nation militairement attaquée peut alors immédiatement commencer à se défendre, y compris en attaquant militairement la nation exclue de ce traité sur son territoire national.

La nation du traité qui est attaquée militairement peut librement décider de participer ou non à la défense de son territoire nationale. Elle peut par exemple décider d'attaquer militairement le territoire national de celui qui l'attaque et a été exclu de ce traité, étant donné que la défense de son territoire national est assurée par les autres nations de ce traité. Par contre, elle ne peut pas commettre de génocide ou de massacre de masse de civils, selon les termes définis par la commission de ce traité, lors de son attaque.

Article 9 : Lors de chaque exclusion d'une nation de ce traité, le chef d'état actuel de cette nation, chaque membre du gouvernement actuel de cette nation, et chaque parti politique auquel appartient au moins une de ces personnes, sont automatiquement, sans appel, et définitivement considérés au niveau de ce traité, chacun, comme à l'origine d'au moins une exclusion d'une nation de ce traité. Une liste est tenue au niveau de la commission de ce traité sur laquelle ces personnes et leurs partis sont automatiquement et sans appel définitivement inscrits. Cette liste sera obligatoirement examinée lors de chaque demande d'adhésion. Cette liste est communiquée automatiquement à toute nation qui voudrait demander l'adhésion à ce traité. Cette liste est consultable en permanence par toutes les nations de ce traité.

Article 10 : Chaque nation de ce traité versera tous les ans, à date fixe, une contribution en % de son PIB, % de PIB qui sera fixé annuellement par la commission de ce traité pour toutes les nations de ce traité. Ces contributions devront être assez importantes pour financer tous les frais de fonctionnement humains, mobiliers et immobiliers, de la commission de ce traité. Et elles devront être assez importantes pour financer aussi les éventuels coûts estimés par la commission (à la majorité) d'au moins deux défenses militaires d'une nation de ce traité. Une nation de ce traité qui ne verserait pas la contribution demandée serait automatiquement et sans appel exclue de ce traité.

Tous les ans à date fixe, le solde restant de la contribution annuelle de toutes les nations de ce traité sera réparti entre les nations de ce traité en fonction de leur puissance militaire (hommes, et matériels conventionnels et nucléaires) qui est en totalité à disposition du traité pour la défense militaire des nations de ce traité.

Article 11 : Lorsqu'une nation de ce traité est attaquée militairement sur son territoire national au moyen d'une ou de plusieurs armes nucléaires, alors les chefs d'état et de gouvernement des

nations de ce traité qui possèdent des armes nucléaires et qui sont à portée de tir, se concertent immédiatement pour uniquement déterminer le nombre de ces armes nucléaires qui doivent être utilisées pour anéantir complètement la nation, qu'elle appartienne à ce traité ou non, qui a attaqué militairement à l'aide d'armes nucléaires une nation de ce traité. Ils utilisent ensuite automatiquement ces armes nucléaires au prorata de leurs arsenaux nucléaires respectifs sur les cibles qui leur ont été attribuées par un état-major composé des nations concernées. Il s'agit là du principe de la dissuasion nucléaire qui protège toutes les nations de ce traité, qu'elles aient ou non des armes nucléaires à leur disposition, de toute attaque nucléaire. C'est valable pour l'utilisation de toute arme de destruction massive équivalente à une arme nucléaire. C'est le seul et unique cas où une ou des nations de ce traité peuvent commettre un génocide ou un massacre de masse de civils sans être exclues de ce traité.

Lorsqu'une nation de ce traité est attaquée militairement avec des moyens conventionnels sur son territoire national par des attaques venant du territoire national d'une autre nation, qu'elle fasse partie de ce traité ou non, les nations de ce traité à portée d'intervention conventionnelle et nucléaire de l'endroit d'où partent ces attaques militaires, forment immédiatement un état-major composé des 5 nations les plus puissantes militairement parmi elles. Cet état-major décide des mesures nécessaires, qu'elles soient conventionnelles ou nucléaires, pour faire cesser la ou les attaques. L'état-major ne peut pas décider d'attaquer militairement ailleurs qu'aux points de départ des attaques militaires. Les nations de ce traité à portée d'intervention conventionnelle et nucléaire de l'endroit d'où partent ces attaques appliquent les mesures décidées par cet état-major. Les nations de ce traité qui ne sont pas à portée d'intervention conventionnelle et nucléaire de l'endroit d'où partent ces attaques doivent se mettre à portée si l'état-major le demande. L'état-major doit veiller scrupuleusement à ne pas commettre de génocide ou de massacre de masse de civils (selon les termes définis par la commission de ce traité) au niveau de la réponse qu'il apporte au problème posé.

Lorsqu'une nation de ce traité est attaquée militairement sur son territoire national par des attaques de forces militaires qui ont envahi son territoire national, qu'elles soient celles d'une nation de ce traité ou non, les nations de ce traité à portée d'intervention conventionnelle et nucléaire de la frontière qui a été franchi par les forces militaires qui attaquent, forment immédiatement un état-major composé des 5 nations les plus puissantes militairement parmi elles. Cet état-major décide des mesures nécessaires, qu'elles soient conventionnelles ou nucléaires, pour faire cesser l'attaque en détruisant uniquement les forces militaires ayant envahi le territoire nationale de la nation concernée de ce traité, et uniquement au niveau de la frontière et du territoire national envahi. Les nations de ce traité à portée d'intervention conventionnelle et nucléaire de la frontière qui a été franchi par les forces militaires qui attaquent, appliquent les mesures décidées par cet état-major. Les nations de ce traité qui ne sont pas à portée d'intervention conventionnelle et nucléaire de la frontière qui a été franchi par les forces militaires qui attaquent, doivent se mettre à portée si l'état-major le demande. L'état-major doit veiller scrupuleusement à ne pas commettre de génocide ou de massacre de masse de civils (selon les termes définis par la commission de ce traité) au niveau de la réponse qu'il apporte au problème posé.

Tous les coûts, pour les nations qui interviennent pour défendre une nation de ce traité dans le cadre de ce traité, sont pris en charge intégralement et inconditionnellement par ce traité au

niveau de la contribution annuelle des nations de ce traité. Si nécessaire, une contribution exceptionnelle (% du PIB) peut être demandée (vote à la majorité) aux nations de ce traité afin de couvrir les frais liés à la défense d'une nation de ce traité. En cas de refus des demandes de l'état-major mentionné dans cet article ou en cas de refus d'honorer la contribution exceptionnelle mentionnée dans cet article, la nation concernée sera automatiquement et sans appel exclue de ce traité.

Article 12 : Les trois principes actifs de ce traité sont :

L'extension du principe de la dissuasion nucléaire à toutes les nations de ce traité afin de les protéger de toute attaque nucléaire.

La défense du territoire national de chaque nation de ce traité contre toutes les attaques militaires quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent.

L'exclusion automatique de ce traité de toute nation de ce traité qui ne respecte pas les articles de ce traité selon les seules modalités prévues et décrites dans les articles de ce traité.

Comment ça marche ?

Avant toute chose, il est nécessaire de préciser que ce traité est complètement efficient si la totalité des nations du monde (324 nations) ou presque le signe. Dans le cas contraire, moins il y a de nations qui le signent, plus l'efficacité de ce traité diminue au niveau de l'abolition des guerres, des génocides et des massacres de masse de civils.

Toutes les nations de ce traité sont protégées des attaques nucléaires d'où qu'elles viennent selon le principe de la dissuasion nucléaire (article 11, 1^{er} alinéa et article 2, 2^{ème} alinéa).

Toutes les nations de ce traité ou qui ont fait partie de ce traité ont leurs frontières garanties par ce traité (article 4, 1^{er} alinéa) et toutes les nations de ce traité sont protégées, défendues, contre toute attaque militaire sur leur territoire national quelle qu'elle soit et d'où qu'elle vienne (article 11, 2^{ème} et 3^{ème} alinéa).

Toutes les nations de ce traité sont automatiquement et sans appel exclues de ce traité si elles attaquent militairement une autre nation de ce traité (article 8, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} alinéa), si elles commettent un génocide ou un massacre de masse où que ce soit, selon les termes définis par la commission de ce traité (article 7, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} alinéa), et si elles ne respectent pas les autres obligations décrites dans les articles de ce traité (articles 2, 5, 6, 10 et 11).

Être exclu de ce traité, pour une nation de ce traité, a deux sortes de conséquences importantes pour cette nation et ses dirigeants.

Premièrement, la nation exclue ne bénéficie plus de la protection du traité si elle est attaquée militairement que ce soit de façon conventionnelle ou avec des armes nucléaires. De plus, si cette nation exclue est attaquée par une nation de ce traité, elle ne peut pas obtenir d'aide militaire quelle qu'elle soit (hommes ou/et matériels) de la part d'une nation de ce traité (article 6) quelles que soient les alliances militaires qu'elle a avec cette nation de ce traité (article 2).

Une ou plusieurs nations de ce traité peuvent librement décider d'attaquer militairement la nation exclue pour par exemple, faire cesser un génocide ou un massacre de masse de civils selon leurs propres termes, ou prendre le pouvoir au niveau de cette nation exclue, en détruisant son armée et en renversant son gouvernement, à condition de ne pas faire de génocide ou de massacre de masse de civils selon les termes définis par la commission de ce traité (article 7, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} alinéa), ou pour n'importe quelle autre raison à condition de ne pas faire de génocide ou de massacre de masse de civils selon les termes définis par la commission de ce traité (article 7, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} alinéa).

Par contre, dans le cas où une ou plusieurs nations de ce traité ont conquis une nation exclue, le peuple de cette nation exclue peut reprendre assez facilement le pouvoir (ce n'est pas le cas pour une ou plusieurs nations ne faisant pas partie de ce traité) car la nation ou les nations de ce traité qui ont conquis cette nation exclue ne peuvent pas commettre un génocide ou un massacre de masse de civils où que ce soit, selon les termes définis par la commission de ce traité (article 7, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} alinéa). Ce peuple peut alors mettre en place un chef d'état et un gouvernement qui ne contienne aucune personne à l'origine d'au moins une exclusion d'une nation de ce traité ou une personne appartenant à un parti politique à l'origine d'au moins une exclusion d'une nation de ce traité, même si cela concerne l'exclusion d'une autre nation que la sienne (article 5). Ce chef d'état et ce gouvernement peuvent alors demander une nouvelle adhésion de leur nation à ce traité. Cette adhésion est alors automatiquement et immédiatement acceptée (article 4). Les frontières (définissant un territoire national) prises en compte dans ce traité pour cette nation (donc défendues par ce traité) sont alors celles d'avant son exclusion (article 4, 1^{er} alinéa).

Pour résumer, le fait d'être exclu de ce traité, pour une nation de ce traité, rend cette nation exclue très vulnérable aux attaques militaires (conventionnelles ou/et nucléaires) des autres nations, y compris à celles des nations de ce traité car elle ne peut alors recevoir aucune aide militaire de la part de nations faisant partie de ce traité. Elle peut même subir un génocide ou un massacre de masse de civils de la part de nations ne faisant pas partie de ce traité. Elle peut être conquise militairement par une ou plusieurs autres nations qu'elles fassent partie de ce traité ou non, avec de grande difficulté pour le peuple à reprendre le pouvoir si cette ou ces nations qui l'ont conquise ne font pas partie de ce traité.

C'est la même chose pour les nations qui n'ont jamais fait partie de ce traité avec une vulnérabilité supplémentaire au niveau de l'intégrité de leur territoire national, de leurs frontières. En effet, une nation qui n'a jamais signé ce traité, si elle demande son adhésion à ce traité, sera admise avec son territoire national dans ses frontières au moment de son adhésion (article 4, 1^{er} alinéa). Si tout ou partie de son territoire nationale a été conquis par une ou plusieurs nations qu'elles fassent partie de ce traité ou non, alors les parties conquises ne seront pas considérées comme faisant automatiquement partie de son territoire national au niveau de ce traité (article 4, 1^{er} et 2^{ème} alinéa). Si ces parties conquises par une nation ou plusieurs nations appartenant à ce traité ne sont pas reconnues comme faisant partie de leur territoire national reconnu au niveau de ce traité, alors la nation demandant l'adhésion pourra demander à la commission de ce traité de trancher le litige et décider à quelles nations elles appartiennent au niveau de ce traité (article 4, 1^{er} et 2^{ème} alinéa). Une nation faisant partie de ce traité, si elle a conquis des territoires d'une nation n'ayant jamais signé ce traité, pourra demander à la commission (vote à la majorité des 2/3)

de les intégrer dans son territoire national reconnu par ce traité (article 4, 2^{ème} alinéa). Les territoires conquis seront alors partie intégrante du territoire national de la nation du traité pour ce traité et ne pourront donc plus jamais être récupérés par la nation n'ayant jamais signé ce traité qu'elle choisisse d'adhérer à ce traité (définition du territoire national dans le traité) ou non (défense du territoire national par la traité).

Deuxièmement, lorsqu'une nation de ce traité est exclue de ce traité, le chef d'état et son gouvernement ainsi que les partis politiques auxquels chacun d'entre eux appartient sont définitivement inscrits, automatiquement et sans appel, sur une liste au niveau de ce traité qui recense toutes les personnes et les partis politiques qui sont considérés dans ce traité comme étant à l'origine d'au moins une exclusion d'une nation de ce traité (articles 9). Cela a pour conséquence pour les personnes sur cette liste et les personnes appartenant à un parti politique inscrit sur cette liste, qu'elles ne peuvent plus jamais demander à nouveau l'adhésion de leur nation à ce traité, qu'elles ne peuvent plus jamais faire partie du gouvernement de cette nation ou être son chef d'état tant que cette nation fait partie de ce traité (après une nouvelle adhésion), et qu'elles ne peuvent plus jamais faire partie d'un gouvernement ou être un chef d'état d'aucune nation qui fait partie de ce traité (après un changement de nationalité par exemple) (article 5).

Nous venons de voir qu'une nation exclue de ce traité se rendait très vulnérable aux attaques militaires des autres nations qu'elles appartiennent à ce traité ou non, il est donc très probable que le peuple de cette nation veuille que sa nation adhère de nouveau à ce traité et pour cela « dégage » le chef d'état et le gouvernement au pouvoir au moment de cette exclusion afin de mettre des personnes à leur place qui ne sont pas sur la liste du traité et qui ne font pas partie d'un parti politique inscrit sur cette liste (articles 5 et 9). De plus, le chef d'état et le gouvernement au pouvoir au moment de cette exclusion prennent aussi le risque d'être « délogés » du pouvoir par une attaque militaire (conventionnelle ou/et nucléaire) d'une autre nation ou de plusieurs autres nations qu'elles fassent partie de ce traité ou non. Il est donc « suicidaire », pour un chef d'état et un gouvernement d'une nation appartenant à ce traité, de prendre une décision entraînant l'exclusion de sa nation de ce traité (attaquer militairement une autre nation de ce traité, commettre un génocide ou un massacre de masse de civils ou ne pas respecter les termes de ce traité). En tout cas, c'est clairement un suicide politique car ces personnes ne pourront exercer le pouvoir au sein d'une nation que si cette nation ne fait pas partie de ce traité et ne veut pas y adhérer.

Pour résumer, pour un chef d'état et un gouvernement d'une nation de ce traité, prendre une décision entraînant l'exclusion de sa nation de ce traité (attaquer militairement une autre nation de ce traité, commettre un génocide ou un massacre de masse de civils ou ne pas respecter les termes de ce traité), c'est rendre sa nation très vulnérable militairement et se rendre extrêmement vulnérable politiquement.

Si ce traité est signé par toutes les nations du monde (324 nations) alors, au moment de la signature, il n'y aura plus aucune guerre militaire, aucun génocide et aucun massacre de masse de civils en cours sur notre planète.

Si ce traité est signé par toutes les nations du monde (324 nations) alors, la probabilité pour qu'il y ait à l'avenir une guerre militaire, un génocide ou un massacre de masse de civils sur notre planète, sera très proche de 0%.

Comment ce traité peut-il être mis en place :

Il y a deux façons différentes d'aboutir à la mise en place de ce traité, deux mêmes choses de nature différente.

Premièrement : La signature de ce traité par les 324 nations du monde. Bien évidemment, pour cela, il faut que les chefs d'état et les gouvernements de ces 324 nations aient connaissance de ce traité. Cela est très peu probable même si cela n'est pas impossible. Il suffit que ce livre parvienne à au moins une partie d'entre eux.

Une fois ce traité porté à leur connaissance, les chefs d'état et les gouvernements de chaque nation ont le choix entre deux décisions. Soit décider que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse de civils doivent cesser, qu'ils ont la volonté que cela cesse. Soit décider que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse de civils peuvent continuer, qu'ils veulent que cela puisse continuer. Tous les arguments qui voudraient justifier le fait de ne pas prendre la décision que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse de civils doivent cesser, comme dire que c'est plus compliqué ou complexe que ça, comme des considérations de géopolitique, comme le fait qu'ils ne veulent pas s'associer à d'autres nations dans un traité ou quoi que ce soit d'autre, ne sont rien d'autre que se mentir à soi-même pour ne pas prendre une décision que l'on n'assume pas de ne pas prendre. Soit on prend la décision que cela doit cesser, soit on prend la décision que cela peut continuer, et on assume la décision prise. Tout le reste n'est que du blabla pour justifier le fait que l'on n'assume pas de ne pas prendre une décision auprès de soi-même et des autres. Car, pour chaque nation, il suffit de signer ce traité pour affirmer sa volonté que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse de civils cessent et aient une probabilité proche de 0% de se produire à l'avenir, c'est aussi simple que ça. Et peu importe que d'autres nations ne le signent pas, ce sera uniquement de leurs responsabilités si les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse de civils continuent. Aucune justification d'aucune sorte n'est valable pour ne pas signer ce traité si l'on veut que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse de civils cessent. Sinon, c'est tout simplement que l'on ne veut pas, et rien d'autre.

Remarque : il n'y a strictement aucun jugement moral sur le fait de vouloir que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse de civils puissent continuer, il y a des arguments valables pour le vouloir comme penser que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse sont dans l'ordre naturel des choses, qu'ils permettent de réguler la population humaine par exemple et qu'il est essentiel que cela reste en l'état. Par contre, il s'agit d'assumer en justifiant la décision consciente que l'on prend et non de justifier le fait de ne pas prendre la décision consciente d'arrêter les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse comme, par exemple, en disant qu'il n'est pas possible de prendre cette décision consciente pour telle ou telle raison. Car il s'agit alors de ne pas assumer le fait de ne pas prendre cette décision consciente.

Il n'est pas nécessaire que les 324 nations signent ce traité en même temps. Certaines d'entre elles, en étant les premières à signer, entraîneront les autres à le faire. Si les deux nations les plus puissantes militairement, les États-Unis et la Russie, qui possèdent la presque totalité des armes nucléaires du monde, signent ce traité, les autres suivront. Ce sera le cas pour toutes les nations qui ont des alliances militaires avec ces deux nations, pour toutes les nations qui ne possèdent pas d'arsenal nucléaire (dissuasion nucléaire) puis celles qui restent qui étant peu nombreuses auront

du mal à prendre le risque d'être une nation qui n'a jamais signé ce traité comme nous venons de l'expliquer. Il suffit donc de deux chefs d'état, deux personnes qui le décident pour que cela se fasse. Si l'un des deux ne le fait pas, par exemple les États-Unis (c'est la même logique si la Russie ne le signe pas), si la Russie le signe et que tous ses alliés le signent, que la Chine et les pays Européens le signent ainsi que tous leurs alliés, alors il sera difficile pour les États-Unis de ne pas le signer à cause du risque d'être une nation qui n'a jamais signé ce traité comme nous venons de l'expliquer mais aussi parce que certaines nations de l'OTAN ayant signé ce traité, ce traité sera prioritaire sur celui de l'OTAN pour elles. Plus simplement, si suffisamment de nations ayant une puissance militaire conventionnelle et nucléaire conséquente le signe, la plupart des autres nations le signeront aussi.

Si la Russie et l'Ukraine le signe avec un délai de 48 heures ou moins entre leurs signatures respectives, alors la guerre militaire s'arrête immédiatement, les frontières de l'Ukraine redeviennent celles qui étaient au départ de la guerre militaire (article 4), et le territoire de l'Ukraine ne pourra plus servir de base à une attaque militaire contre la Russie (de la part d'un ou de plusieurs pays de l'OTAN par exemple). Dans le cas contraire, l'Ukraine serait automatiquement et sans appel exclue de ce traité sans pouvoir obtenir d'aide militaire (hommes ou/et matériels) de la part d'une nation de ce traité, la Russie serait libre d'attaquer militairement l'Ukraine, la défense de son territoire national étant assurée par les autres nations de ce traité.

Mettre en place ce traité pour la paix entre les nations pour il n'y ait plus aucune guerre militaire, aucun génocide et aucun massacre de masse de civils en cours sur notre planète et pour que la probabilité pour qu'il y ait à l'avenir une guerre militaire, un génocide ou un massacre de masse de civils sur notre planète, soit très proche de 0%, est en réalité très simple, aussi simple que ça paraît impossible. Il suffit juste que 324 êtres humains (sur un peu moins de 8 milliards) représentant les 324 nations humaines le décident, ou alors qu'au moins 2 êtres humains (sur un peu moins de 8 milliards) représentant, chacun, une nation ayant une puissance militaire nucléaire conséquente le décident pour que la plupart des autres nations le signent.

Deuxièmement : la proposition que je fais à chaque être humain qui lit ce livre.

La proposition que je fais à chaque être humain qui lit ce livre, à chacun d'entre vous, c'est de prendre une décision quant à votre volonté que ce traité soit mis en place ou non. Soit vous décidez que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse de civils doivent cesser, que votre volonté soit que cela cesse. Soit vous décidez que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse de civils peuvent continuer, que vous voulez que cela puisse continuer. Comme nous l'avons déjà dit, tous les arguments qui voudraient justifier le fait de ne pas prendre la décision que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse de civils doivent cesser, comme dire que c'est plus compliqué ou complexe que ça, comme des considérations de géopolitique, comme le fait que des nations ne peuvent pas s'associer à d'autres nations dans un traité, comme le fait de se dire que les autres ne prendront pas cette décision, ou quoi que ce soit d'autre, ne sont rien d'autre que se mentir à soi-même pour ne pas prendre une décision, ce que l'on n'assume pas. Soit on prend la décision que cela doit cesser, soit on prend la décision que cela peut continuer, et on assume la décision prise. Tout le reste n'est que du blabla pour justifier de ne pas prendre une décision que l'on n'assume pas de ne pas prendre auprès de soi-même et des autres. Aucune justification d'aucune sorte n'est valable pour ne pas vouloir que ce traité soit signé

si l'on veut que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse de civils cessent. Sinon, c'est tout simplement que l'on ne veut pas qu'ils cessent, et rien d'autre. Il s'agit de prendre une décision individuellement, de donner une réalité à sa volonté, indépendamment des éventuelles décisions de tous les autres.

Remarque : on va rappeler la remarque précédente. Il n'y a strictement aucun jugement moral sur le fait de vouloir que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse de civils puissent continuer, il y a des arguments valables pour le vouloir comme penser que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse sont dans l'ordre naturel des choses, qu'ils permettent de réguler la population humaine par exemple et qu'il est essentiel que cela reste en l'état. Par contre, il s'agit d'assumer en justifiant la décision consciente que l'on prend et non de justifier le fait de ne pas prendre la décision consciente d'arrêter les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse comme, par exemple, en disant qu'il n'est pas possible de prendre cette décision consciente pour telle ou telle raison. Car il s'agit alors de ne pas assumer le fait de ne pas prendre cette décision consciente.

Ensuite, pour ceux qui ont décidé que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse de civils doivent cesser, que ce traité doit être signé, je leur propose de diffuser gratuitement ce livre gratuit auprès de leurs proches, de leurs moins proches et s'ils le peuvent, de le mettre à disposition de tous gratuitement sur un ou des sites internet ou sur leurs réseaux sociaux. Cela peut être fait par la communication du lien internet de ce livre gratuit sur un des sites sur lequel il est édité mais aussi par l'envoi gratuit du fichier PDF de ce livre. Il peut être traduit avec un traducteur disponible sur internet de façon à pouvoir être lu dans toutes les langues. Ceux qui le reçoivent peuvent alors décider à leur tour que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse de civils doivent cesser, que ce traité doit être signé et prendre la décision de le diffuser de la même façon.

Si au moins une majorité de personnes lisant ce livre prend la décision que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse de civils doivent cesser, ont la volonté que cela cesse, et font connaître ce livre à au moins trois personnes proches, alors par l'intermédiaire de ce livre, ce traité sera diffusé mécaniquement dans le monde entier et une majorité de personnes sera pour la signature de ce traité. Cela permettra de faire connaître ce traité à au moins une partie des dirigeants des 324 nations du monde qui pourront alors le proposer à tous les autres dirigeants s'ils décident de le signer. Cela permettra aussi aux peuples dont une majorité d'individus veulent la signature de ce traité d'exiger, d'une façon ou d'une autre (à eux de décider laquelle), de leurs dirigeants qu'ils le signent. C'est simple, aussi simple que ça paraît impossible, il suffit en tant que lecteur ou lectrice de ce livre de prendre une décision et de diffuser ce livre gratuitement, rien de plus. Rien d'impossible. Alors faisons-le si c'est ce que l'on veut.

Pour ma part, j'ai fermement décidé que les guerres militaires, les génocides et les massacres de masse de civils doivent cesser, que ce traité doit être signé, et j'ai diffusé ce traité par l'intermédiaire de ce livre à mes proches et à tous les autres sur internet, et peu importe ce que les autres décideront. Si ce traité est signé, nous serons tous (tous ceux qui auront décidé que ce traité devait être signé et auront diffusé ce livre) autant responsables les uns que les autres du fait que ce traité a été signé. Nous aurons tous fait la même chose, décider que ce traité devait être signé et diffuser ce livre.

Remarque : Ce qui est proposé est une utopie. Comme pour toute utopie, les probabilités pour qu'elle soit mise en place sont proches de 0%. Mais proche de 0%, cela veut aussi dire que ça n'est pas impossible et donc que c'est possible. Ce qui fait qu'une utopie a très peu de chance de se réaliser, c'est très souvent ceux qui sont les plus convaincus qu'elle doit être mise en place. En effet, pour eux, c'est, de toute évidence, ce qui est le mieux pour tous, donc ils ne peuvent pas comprendre que l'on ne veuille pas de cette utopie, ils pensent donc que ceux qui ne sont pas d'accord avec cette utopie ne comprennent rien ou sont des personnes mauvaises, ils tentent donc d'imposer cette utopie aux autres, parfois même au moyen de violence verbales (jugements moraux, jugements de valeur par exemple) ou/et physiques (avec ces personnes mauvaises vis-à-vis desquelles on peut tout se permettre puisqu'elles sont mauvaises par exemple). Cet enchaînement de logiques, de raisonnements émotionnels amène ces personnes à rendre l'utopie à laquelle ils aspirent, « détestable » pour les autres donc à « saboter » l'utopie à laquelle ils aspirent. C'est comme si l'on découvrait quelque chose de magnifique et que l'on imposait aux autres de venir le voir et de dire que c'est magnifique. Cela rendrait ce quelque chose de magnifique, au mieux beaucoup moins magnifique et au pire très laid, pour ces autres. Comme nous l'avons dit plus tôt dans ce livre, il n'y a aucun jugement moral quant à la décision d'appliquer ou non cette utopie, il y a des arguments valables dans les deux cas. Ce qui a été dit, c'est qu'il est important (étant donné l'importance de cette décision pour l'humanité) que cette décision soit prise sans se mentir à soi-même et éventuellement aux autres sur la décision que l'on prend et les raisons pour lesquelles on la prend. Une fois cette décision prise et si cette décision est d'appliquer cette utopie, alors il est très important de ne jamais l'imposer aux autres êtres humains afin de ne pas « saboter » son éventuelle mise en place. Pour cela, il faut juste porter ce livre à la connaissance des autres en évitant (c'est mieux) de leur en « imposer » la lecture avec des phrases comme « il faut le lire absolument » ou « tu dois le lire » mais plutôt dire des phrases comme « il y a des choses très positives dans ce livre et ça m'a donné envie de te les faire partager ». Après, bien évidemment, chacun fera comme il le voudra. Chacun doit pouvoir adhérer ou non, librement, à cette utopie sans aucun jugement moral ou jugement de valeur par rapport à la décision qu'il prend, c'est primordial. Quant aux peuples, chaque peuple doit pouvoir aussi adhérer ou non, librement, à cette utopie sans aucun jugement moral ou jugement de valeur par rapport à la décision qu'il prend. Par contre, si une large majorité d'individus d'un peuple (son être « émotionnel ») prend la décision d'adhérer à cette utopie, alors ils peuvent imposer cette décision à leur gouvernement (son être conscient) s'il ne prend cette décision. Il s'agit alors d'une prise de conscience au niveau de ce peuple, une adhésion qui vient de l'intérieur de ce peuple, et non quelque chose qui lui est imposé de l'extérieur. Bien entendu, ce que nous venons de dire sera complètement valable pour l'éventuelle 2^{ème} proposition que je ferais peut-être car il s'agit aussi d'une utopie.

Idée de la 2^{ème} proposition que je ferais si et seulement si la première proposition est mise en place :

Cette 2^{ème} proposition, c'est le financement en dehors de l'économie réelle (ni par les individus qu'ils soient riches ou pas, ni par les entreprises, ni par les nations, ni par la finance) d'une mécanique, verrouillée pour qu'elle ne puisse jamais être utilisée pour exercer un pouvoir sur les individus, les entreprises et les nations qui gardent leur totale liberté sur ce qu'ils sont et ce qu'ils

font, comme actuellement, permettant de financer ce qui est essentiel pour l'humanité, pour toutes les nations, pour tous les peuples et pour tous les individus qui le composent. Le verrouillage de cette mécanique est dans le fait que tout dans cette mécanique est automatique et ne dépend jamais d'une décision humaine. L'automatisme dépend uniquement de faits concrets totalement définis par avance et strictement identiques pour tous sans aucune exception possible. De plus, le texte constituant définissant cette mécanique ne pourra pas être modifié sans entraîner automatiquement l'annulation de cette mécanique. Bien entendu, il sera toujours possible, si toutes les nations adhérant à cette mécanique le décident, d'annuler cette mécanique et de mettre autre chose à la place mais dans ce cas-là, ce ne sera plus cette mécanique.

Ce qui est essentiel, c'est l'écologie dont le fonctionnement et tous les investissements seraient intégralement financés. Cela permettrait par exemple, de financer la construction et les coûts de fonctionnement de stations de dessalage enterrées ou sous-marines (le coût de la construction et la rentabilité n'ont aucune importance) sur toutes les côtes du monde, l'eau étant utilisée pour l'arrosage des terres (sécheresse ou agriculture par exemple), pour la reconstitution des glaciers et des banquises du pôle nord et du pôle sud lorsque les températures le permettent, ou l'arrosage des désert pour rendre les terres de nouveau fertiles par exemple. Une utilisation coordonnée et concertée de ces stations de dessalage pourrait même nous permettre une certaine maîtrise du niveau de la mer et éviter les migrations climatiques redoutées. Cela pourrait permettre aussi de financer intégralement le recyclage afin que tout soit recyclé (la rentabilité n'a aucune importance) partout dans le monde y compris ce qui, jusqu'à présent, a été enterré et même financer intégralement la récupération des déchets et leur recyclage au niveau de toutes les mers du monde. Donc de récupérer presque toute la matière première que l'on utilise. Et de financer bien d'autres choses.

Ce qui est essentiel, c'est la médecine dont le fonctionnement (salaires et médicaments) et les investissements (recherche, mobiliers et immobiliers) seraient intégralement financés partout dans le monde. Cela permettrait par exemple, de financer l'accès totalement gratuit à toute la médecine pour tous les êtres humains du monde. Cela permettrait aussi par exemple de financer la recherche sur des maladies rares (la rentabilité n'a aucune importance). Et de financer bien d'autres choses.

Ce qui est essentiel, c'est l'accès aux aliments de base, à l'eau et à l'électricité pour tous les êtres humains du monde. Cela permettrait par exemple, d'acheter tous les aliments de base du monde et de les répartir en les donnant à chaque nation en fonction de son nombre de résidents. Cela permettrait par exemple, de financer la construction de puits ou de systèmes permettant l'accès à l'eau potable et de financer l'accès à l'électricité (le coût de construction et la rentabilité n'ont aucune importance) pour tous les êtres humains du monde. Et de financer bien d'autres choses.

Ce qui est essentiel, c'est de verser un minimum correct pour vivre versé à tous les êtres humains du monde selon le seul principe mécanique, automatique, « tu es vivant, tu touches, tu es mort, tu ne touches pas ».

Ce qui est essentiel, c'est la « conquête » spatiale. Cela permettrait, par exemple, de financer et d'investir dans la technologie permettant d'aller chercher des ressources dans l'espace qui seraient réparties mécaniquement et gratuitement entre toutes les nations du monde. Cela permettrait par exemple de financer la récupération et le recyclage des déchets spatiaux qui

risquent de devenir problématiques dans un avenir proche (satellites). Cela permettrait par exemple d'investir dans la construction de vaisseaux spatiaux pour la défense de la terre ou pour la « colonisation » d'autres planètes. Et de financer bien d'autres choses.

Tout cela paraît complètement impossible. J'affirme que non seulement c'est possible mais qu'en réalité, c'est aussi simple à faire que ça paraît impossible. La mécanique dont je parle, je l'ai travaillée depuis plus de 30 ans, elle est maintenant complètement aboutie. Au moment où j'écris ce livre, elle est entièrement et uniquement dans ma tête. Je ne ferais cette 2^{ème} proposition que lorsque la 1^{ère} proposition aura été mise en place, quand le traité pour la paix entre les nations aura été signé par au moins presque toutes les 324 nations du monde. Cela pour trois raisons principales, tout d'abord, une utopie à la fois, c'est déjà beaucoup. Ensuite, la façon de la mettre en place est identique à celle de la première utopie, si cette façon ne marche pas pour la première utopie au potentiel le plus fédérateur, il n'y a aucune raison pour ça fonctionne pour la deuxième utopie. Et enfin, le financement est totalement inédit et pourrait être utilisé dans une direction qui n'est pas celle que je souhaite, je tiens à être rassuré sur la volonté de la grande majorité des êtres humains d'aller vers moins de souffrance morale et physique avant d'expliquer ce financement.

Comme je l'ai dit dans l'introduction de ce livre, tout ce qui a été dit et expliqué dans ce livre n'est que ce que je pense et rien de plus. Je souhaite à tous les êtres humains le meilleur pour un avenir dans la liberté et le respect des autres, et en étant libérés le plus possible de la souffrance morale et physique.